



Institut de hautes études en administration publique
Swiss Graduate School of Public Administration
Institut universitaire autonome

Unité de Politiques locales et d'Evaluation
des politiques publiques

Rapport d'évaluation du dispositif d'apprentissage du français de la politique d'intégration des étrangers du canton de Vaud

Mandaté par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Version finale

Mars 2012

Prof. Katia Horber-Papazian

Jan Ehrler

Miruna Morariu

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Liste des abréviations | 5 |
| 1 Résumé | 6 |
| 2 Introduction | 11 |
| 2.1 Mandat d'évaluation | 11 |
| 3 Questions d'évaluation, démarches et méthodes | 12 |
| 3.1 Questions d'évaluation | 12 |
| 3.2 Démarches et méthodes | 13 |
| <i>Analyses des rapports annuels des prestataires et des rapports ODM</i> | 13 |
| <i>Enquête auprès des organismes partenaires</i> | 13 |
| <i>Entretiens semi-directifs</i> | 14 |
| <i>Workshop avec les participants de la plateforme « cours de langue »</i> | 14 |
| 3.3 Remerciements | 14 |
| 4 Définition des publics cibles dans le programme cantonal | 14 |
| 4.1 Tableau de synthèse de la définition des publics cibles donnée dans le programme cantonal | 15 |
| 4.2 Analyse de la définition des publics cibles dans le programme cantonal | 16 |
| <i>Articulation entre mesures, publics cibles et effets attendus</i> | 16 |
| <i>Analyse de la définition des publics cibles définis</i> | 17 |
| 4.3 Appréciation de la pertinence des publics cibles par les prestataires | 18 |
| 4.4 Points clé du chapitre | 21 |
| 5 Prestations offertes | 22 |
| 5.1 Prestations prévues dans le dispositif d'apprentissage du français de la politique d'intégration des étrangers du canton de Vaud | 22 |
| 5.2 Quantité d'heures offertes | 24 |
| <i>Vue d'ensemble</i> | 24 |
| <i>Par niveaux de cours de langue (priorité 1)</i> | 25 |
| 5.3 Répartition des projets par districts | 27 |
| 5.4 Capacité de l'offre à répondre aux besoins selon les prestataires | 28 |
| 5.5 Points clé du chapitre | 29 |
| 6 Bénéficiaires des prestations offertes | 29 |
| 6.1 Informations sur les bénéficiaires présentes dans les rapports annuels | 29 |
| <i>Indications sur le sexe des participants</i> | 29 |
| <i>Indications sur la nationalité des participants</i> | 30 |
| <i>Indications sur l'âge des participants</i> | 34 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| | <i>Indications sur la répartition des participants selon l'offre disponible dans les districts</i> | 35 |
| | <i>Indications sur les principaux publics ciblés dans les projets de la priorité 1 et 2</i> | 37 |
| 6.2 | Risque d'un effet d'aubaine avec le critère « Pas accès aux offres commerciales » | 39 |
| 6.3 | Points clé du chapitre | 41 |
| 7 | Mesures visant à atteindre les publics cibles | 42 |
| | Appréciation de l'atteinte des publics cibles par les responsables de projets | 42 |
| 7.1 | Entraves à l'accès aux prestations | 43 |
| | <i>Adaptations des prestations visant à améliorer l'accès</i> | 43 |
| 7.2 | Mesures supplémentaires souhaitées par les organisateurs de cours | 45 |
| 7.3 | Mesures de promotion mises en place pour atteindre la population cible | 45 |
| | <i>Mesures de promotion</i> | 45 |
| 7.4 | Points clé du chapitre | 46 |
| 8 | Gestion de la qualité | 46 |
| 8.1 | Certificat EduQua des organisateurs de la priorité 1 | 46 |
| 8.2 | Ressources humaines | 47 |
| | <i>Implication et recrutement des bénévoles</i> | 47 |
| | <i>Besoin de formation</i> | 47 |
| 8.3 | Démarches entreprises pour améliorer ou maintenir la qualité des prestations | 49 |
| 8.4 | Instruments d'évaluation du développement des compétences des participants | 50 |
| 8.5 | Attestation de fin de cours | 52 |
| 8.6 | Points clé du chapitre | 53 |
| 9 | Coordination et collaboration | 54 |
| 9.1 | Appréciation de la coordination et de la collaboration avec les organisations partenaires | 54 |
| 9.2 | Mesures de coordination et de collaboration en place et mesures souhaitées | 55 |
| 9.3 | Coordination et collaboration avec les écoles primaires et les dispositifs de l'insertion socio-professionnelle | 57 |
| | <i>Ecoles primaires</i> | 57 |
| | <i>Dispositif du revenu d'insertion (RI)</i> | 57 |
| | <i>Dispositif de l'assurance de chômage</i> | 58 |
| 9.4 | Points clé du chapitre | 59 |
| 10 | Système de reporting et de monitoring | 59 |
| 10.1 | Système informatique pour la saisie des informations | 59 |
| 10.2 | Qualité des indicateurs et des réponses fournies | 60 |
| | <i>Formulation des questions et définitions des indicateurs</i> | 60 |
| | <i>Qualité des réponses fournies</i> | 61 |
| 10.3 | Points clé du chapitre | 62 |

| | |
|--|-----------|
| 11 Conclusion : réponses aux questions d'évaluation | 62 |
| 12 Recommandations | 71 |
| 13 Annexes | 74 |
| Annexe 1: Entretiens effectués | 74 |
| Annexe 2: Regroupement des niveaux de formation (2009 et 2010) | 75 |

Liste des abréviations

| | |
|--------------------|--|
| AI | Assurance invalidité |
| BCI | Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme |
| CHUV | Centre hospitalier universitaire vaudois |
| CIFEA | Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes |
| CSR | Centres sociaux régionaux |
| EMS | Etablissements médico-sociaux |
| EPT | Equivalent plein temps |
| EVAM | Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants |
| IDHEAP | Institut de hautes études en administration publique |
| MIS | Mesures d'insertion professionnelle |
| ODM | Office fédéral des migrations |
| OFS | Office fédéral de la statistique |
| ORP | Office régional de placement |
| P1 | Priorité 1 du point fort 1 |
| P2 | Priorité 2 du point fort 1 |
| PDASV | Principes directeurs de l'action sociale vaudoise |
| Programme cantonal | Programme cantonal en matière de langue et formation, priorité 1 |
| RI | Revenu d'insertion |
| SCRIS | Service cantonal de recherche et d'information statistiques |
| SDE | Service de l'emploi |
| SEMO | Semestre de motivation |
| SPAS | Service de prévoyance et d'aide sociale |
| SYMIC | Système d'information central sur la migration |

1 RÉSUMÉ

L'évaluation du dispositif d'apprentissage du français de la politique d'intégration des étrangers du canton de Vaud réalisé par l'IDHEAP sur mandat du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a pour objectif de contribuer à l'amélioration du système actuel. Pour ce faire, la définition et l'atteinte des publics cibles, la gestion de la qualité, ainsi que la collaboration avec des organismes offrant des prestations similaires ont été analysés et ont abouti à la formulation de recommandations.

L'analyse a été réalisée sur la base de cinq sources d'informations : les rapports annuels des prestataires ; les rapports du BCI destinés à l'Office fédéral des migrations (ODM) pour les années 2009 et 2010 ; une enquête réunissant deux questionnaires destinés aux prestataires de cours de langues pour chacune des deux priorités formulées par le BCI, à savoir les cours de langues (priorité 1) et les ateliers/séances d'information (priorité 2), des entretiens semi-directifs et un workshop réunissant les représentants des associations prestataires de cours et du BCI. Les points suivants mettent en évidence les principaux enseignements de l'évaluation.

Définition des publics cibles

La définition des publics cibles prioritaires figurant dans le programme cantonal est jugée pertinente par les prestataires de cours. Cette définition, de même que les critères de sélection des participants aux mesures de formation, mériteraient d'être précisés pour garantir une égalité de traitement entre les ayants droits. La délimitation des bénéficiaires est peu contraignante et révèle un clivage entre prestataires, opposant ceux qui souhaitent élargir le cercle des ayants droits à ceux qui préféreraient une définition plus précise du public cible. L'étude a révélé l'absence d'articulation entre les objectifs, les mesures, les publics cibles et les effets pour les ayants droit. Ces liens de causalité devraient être explicités pour garantir l'efficacité du programme cantonal, ceci d'autant plus que sa réalisation est assurée par des prestataires indépendants.

Prestations offertes

Les données disponibles n'ont pas permis de dénombrer précisément le nombre de personnes qui ont participé aux cours de français dispensés dans le cadre du programme cantonal d'intégration et ne donnent pas d'indications sur la part des étrangers ayants droit aux prestations financées par le BCI. Bien qu'il n'ait pas été possible de déterminer si les bénéficiaires des cours correspondent à ceux visés par le programme cantonal, les résultats suivants ont pu être mis en évidence. Le nombre de projets et de participants est resté stable entre 2009 et 2010, alors que la population étrangère a augmenté durant ce laps de temps. L'offre de cours s'est intensifiée d'une année à l'autre, mais ne se traduit pas par une augmentation du nombre des participants. Les cours d'alphabétisation ont connu le développement le plus marqué en termes de bénéficiaires. Seuls les districts de Lavaux-Oron et du Gros-de-Vaud présentent des lacunes dans l'offre de cours. Près de la moitié des cours de français sont confrontés à une demande supérieure à l'offre, mais dont l'ampleur n'a pu être mesurée en raison du manque de comparabilité des informations relatives aux listes d'attente.

Bénéficiaires des prestations

Les informations permettant de déterminer le profil des bénéficiaires des cours et ateliers de français (sexe, âge et nationalité) sont globalement lacunaires. Les catégories de public cibles des cours de français correspondant à la priorité 1 du programme cantonal sont recensées plus précisément que celles qui fréquentent les ateliers de la priorité 2. Ceci étant, il apparaît que les cours de langue sont fréquentés majoritairement par des femmes, qui constituent un public cible prioritaire du programme cantonal.

Des indications portant sur les publics cibles visés par les projets figurent parmi les informations demandées par l'ODM, qui participe à leur financement. Ces informations ne portent pas sur les mêmes catégories en 2009 et en 2010. On apprend ainsi que les mères ont constitué un groupe cible pour un quart des projets de la priorité 2 et pour un seul projet de la priorité 1 en 2009. En 2010, il apparaît que 17% seulement des participants des projets de la priorité 1 peuvent être attribués à l'un des groupes cibles définis par l'ODM. C'est le cas notamment de la catégorie des étrangers des secteurs de la construction et du nettoyage ayant des conditions d'accès difficiles aux offres de cours en raison de leurs horaires et conditions de travail, qui constituent un public prioritaire dans le programme cantonal et ne représentent que

3% des participants. Les projets de la priorité 2 identifient de façon assez détaillée les publics cibles visés par leurs prestations en 2010.

Le subventionnement des cours de langue constitue une mesure incitative en faveur des personnes à faible revenu. Pour éviter un éventuel effet d'aubaine face à un subventionnement généralisé et uniforme, des tarifs différenciés en fonction des moyens financiers des participants sont surtout pratiqués pour les cours de la priorité 1. Plus de la moitié des prestations de la priorité 2 sont dispensées gratuitement. Les responsables de projet s'accordent sur le fait que la mixité socio-économique influe positivement sur la qualité de l'enseignement.

Mesures visant à atteindre les publics cibles

La plupart des prestataires de cours estiment avoir atteint les publics qu'ils visaient initialement. Cette évaluation ne peut être confirmée par les données dont ils disposent puisque les publics cibles ne sont pas identifiés de manière systématique parmi les participants aux cours. Toujours selon les prestataires de cours, les principales entraves à la fréquentation des cours de français sont la garde des enfants, la compatibilité des heures de cours avec les horaires de travail et, dans une moindre mesure, le déplacement jusqu'au lieu du cours.

Parmi les adaptations le plus souvent évoquées par les prestataires pour améliorer l'accès aux cours figurent la mise à disposition de garde d'enfants et l'introduction d'horaires spécifiques. D'autres stratégies dignes d'intérêt ont été évoquées, telles que l'organisation d'ateliers itinérants ou de cours dispensés dans les entreprises. La promotion des cours est effectuée par un panel diversifié de canaux dont les principaux sont la collaboration avec les réseaux et les autorités communales, les flyers, le bouche-à-oreille et la tenue de sites internet.

Gestion de la qualité

Près de la moitié des organisateurs de cours de langue sont au bénéfice d'une formation certifiée. La majorité d'entre eux estime que leur personnel professionnel dispose d'une formation suffisante et que le besoin de formation est d'ordre ponctuel et concerne en particulier les enseignants bénévoles. Ces derniers représentent les deux tiers du personnel du dispositif du BCI. Les démarches entreprises par les organisateurs de cours pour améliorer la qualité de leurs prestations résident principalement dans la formation des enseignants et dans le renouvellement et l'amélioration des méthodes d'enseignement. L'enquête de satisfaction auprès des participants est la méthode d'évaluation la plus couramment utilisée par les prestataires de cours. L'évaluation des prestations de la priorité 2 repose quant à elle sur les retours informels des participants. Une légère majorité des prestataires de cours mentionne l'utilisation de tests standardisés destinés à évaluer les compétences acquises par les participants au terme du cours. Les autres pratiques mentionnées font référence à l'utilisation d'évaluation de compétences globales et à l'auto-évaluation. Une attestation de fin de cours n'est pas systématiquement délivrée aux participants et, lorsque c'est le cas, les critères d'attribution diffèrent d'un prestataire à l'autre. Le critère le plus souvent mentionné est celui d'une participation d'au moins 80% au cours.

Coordination et collaboration

Les écoles publiques, l'aide sociale, l'assurance chômage et les écoles privées financent et/ou proposent des cours de français destinés à la population étrangère. Les prestataires mandatés par le BCI évaluent de façon contrastée la coordination avec ces acteurs. Ils estiment qu'elle fonctionne bien avec les organismes de l'instruction publique et du domaine social. Elle est en revanche jugée plus difficile avec les acteurs de l'insertion professionnelle et les écoles privées. Bien que la coordination entre le BCI et les écoles primaires ne soit pas définie au niveau cantonal, une étroite collaboration a pu s'établir entre prestataires et écoles dans certaines régions. Le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) reconnaît l'importance des cours de français pour l'insertion professionnelle des ayants droits étrangers et étudie la possibilité d'instaurer une collaboration dans ce domaine avec certains prestataires du BCI. Les cours de français constituent un élément central du catalogue de mesures des Offices régionaux de placement (ORP), qui considèrent que les prestations cofinancées par le BCI lui sont complémentaires. La mise en valeur des compétences acquises par les participants dans le cadre de l'offre du BCI dans la recherche d'un emploi devrait faire l'objet d'une sensibilisation par les prestataires de cours.

Système de reporting et de monitoring

Le BCI a introduit en 2009 un système de reporting annuel avec les organisateurs de cours, conformément aux exigences de l'ODM qui subventionne son programme « Langue et formation ». Après une année de pratique, on observe une amélioration de la qualité des réponses fournies par les prestataires de cours. L'analyse des réponses fournies dans les rapports annuels de ces derniers met en évidence trois problèmes, à savoir : un manque de clarté dans la formulation de certaines définitions, la présence de plusieurs types d'informations dans une seule question, un manque de précision concernant les unités des variables à saisir. Les propositions d'amélioration élaborées sur la base de cette analyse sont destinées à renforcer la performance du système de reporting. Elles portent sur la formulation des questions et de la définition des indicateurs afin que ces derniers ne laissent pas de place à l'interprétation des organismes subventionnés et que les informations ainsi récoltées soient utiles et comparables.

De l'évaluation aux recommandations

Les recommandations ci-dessous s'adressent au BCI. Elles visent l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale permettant de s'assurer que les subventions bénéficient à ceux qui en ont réellement besoin.

Recommandation 1

Promouvoir l'introduction de tarifs différenciés en fonction des moyens financiers des participants aux cours afin de réduire l'effet d'aubaine

Exclure les personnes qui sont en mesure de payer un cours de langue risque de stigmatiser l'offre du domaine de l'intégration et d'entraver la dynamique dans les enseignements. La piste la plus propice semble consister en une introduction de tarifs différenciés sur la base d'un accord de confiance entre prestataires et bénéficiaires. Un contrôle formel de la situation financière serait administrativement trop lourd. Il est probable qu'une explication ouverte des enjeux suffirait à convaincre une majorité de personnes concernées de payer un prix adapté à leurs moyens financiers.

Recommandation 2

Spécifier ou préciser les critères des ayants droit et des publics cibles prioritaires

Les points suivants devront être revus :

- « durablement en Suisse » (ayants droit)
- « personnes qui ont un accès difficile aux offres de cours existants dans leur région » (publics cibles prioritaires)
- « bénéficiaire ou pas d'autres mesures de formation » (publics cibles prioritaires)

Recommandation 3

Déterminer si les critères des publics cibles prioritaires s'appliquent de manière cumulative ou alternative

Recommandation 4

Elaborer un modèle de causalité, soit renforcer l'articulation logique entre les mesures, les publics cibles et les effets attendus dans le programme cantonal

Recommandation 5

Poursuivre l'amélioration du système de monitoring

Cela concerne les points suivants :

- Séparer les questions qualitatives (information verbalisée) et quantitative (information chiffrée)
- Poser les questions qualitatives dans un document Word et les questions quantitatives dans un fichier Excel
- Tester la compréhensibilité des questions du formulaire avec les prestataires
- Formuler pour chaque information quantitative (chiffrée) un indicateur avec une unité précise
- Demander un seul élément d'information par question

Recommandation 6

Compléter les items du système de monitoring

- Intégrer les critères relatifs aux publics cibles définis dans le programme cantonal (p.ex, activité lucrative, statut professionnel, femmes avec enfants en bas âge)
- Intégrer les informations relatives à la nationalité des bénéficiaires
- Intégrer un indicateur dans le système de monitoring pour saisir l'information sur le nombre de bénéficiaires au chômage et au RI

Recommandation 7

Mettre à disposition des outils de saisie de l'information à utiliser par l'ensemble des prestataires

Recommandation 8

Se positionner de façon complémentaire par rapport au dispositif de l'insertion professionnelle de sorte à éviter les doublons

Recommandation 9

Poursuivre les discussions concernant la coordination et la collaboration interinstitutionnelle avec les autorités cantonales en charge de l'instruction publique et de l'insertion socio-professionnelle (SPAS, SDE).

Recommandation 10

Encourager et soutenir les prestataires à renforcer la collaboration avec les écoles primaires en promouvant les bonnes pratiques au niveau local

Recommandation 11

Poursuivre les efforts en matière de promotion de la qualité

Introduire des exigences en matière de gestion de la qualité pour les prestations offertes par les structures fonctionnant (principalement) avec des professionnels soit :

- Définition des publics cibles pour les différentes prestations et mise en évidence des effets attendus en termes d'intégration
- Evaluation des niveaux atteints par des tests de compétences (priorité 1 uniquement)
- Fourniture de certificats reconnus sur le marché du travail et par les institutions de formation (priorité 1 uniquement)
- Évaluation de la satisfaction des participants
- Travail de réflexion continu sur les démarches et outils pédagogiques utilisés

Utiliser la plateforme pour diffuser les bonnes pratiques de gestion de la qualité pour les prestations offertes par l'ensemble des partenaires fonctionnant (principalement) avec des bénévoles.

Recommandation 12

Promouvoir des mesures permettant d'encourager les personnes difficiles à atteindre

Présentation de bonnes pratiques dans la plateforme

Développement de mesures spécifiques dans le cadre de projets pilotes

Recommandation 13

Poursuivre la sensibilisation des partenaires quant à l'importance de la communication de l'offre de prestations dans le domaine Langue et formation auprès de leur public cible

Partenaires : associations des étrangers, crèches/garderies, CSR, écoles primaires, employeurs, EVAM, offices de la population/contrôle des habitants

2 INTRODUCTION

2.1 Mandat d'évaluation

A la suite de l'adoption de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR) en 2007, le Conseil d'Etat vaudois a fixé un ensemble de priorités et de mesures afin de favoriser l'intégration des étrangers.¹ Parmi ses six priorités, l'exécutif du canton de Vaud mentionne en première position le domaine « Langue et formation » en faisant référence au Point fort 1 « Langue et formation » du programme fédéral de la promotion de l'intégration des étrangers.²

Pour la mise en œuvre des mesures du domaine « Langue et formation » du Programme des points forts 2008-2011 de l'Office fédéral des migrations (ODM), des conventions entre la Confédération et les cantons ont été établies. Elles définissent le montant des subventions fédérales transmises aux cantons sur la base de programmes élaborés par les délégués cantonaux, dans un cadre défini par l'ODM. Dans ce système, les moyens financiers de la Confédération ne sont plus octroyés directement aux projets d'intégration, mais gérés par les autorités cantonales. En fonction de leur programme, les autorités cantonales sont tenues d'envoyer des rapports annuels concernant le déroulement des activités.

Dans le canton de Vaud, la déléguée à l'intégration, appuyée par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a élaboré en 2008 le « Projet de programme de mesures 2009-2011 : Point fort 1 « Langue et formation ». Vers la fin de ce programme cantonal, le BCI a mandaté l'Unité de politiques locales et d'évaluation de l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique) afin de réaliser une évaluation du dispositif d'apprentissage du français propre à sa politique d'intégration des étrangers.

Ce projet d'évaluation a pour objectif de contribuer à l'amélioration du système actuel en analysant des aspects liés à la gestion de la qualité, à la définition et à l'atteinte des publics ciblés ainsi qu'à la collaboration avec les prestataires de cours. Les résultats de cette étude aboutiront à la formulation de recommandations dans les domaines analysés.

¹ *Priorités 2009-2012 du Conseil d'Etat en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme selon décision du 4 mars 2009*

² *Promotion de l'intégration des étrangers : Programme des points forts pour les années 2008-2011, Note explicative de l'Office fédéral des migrations (ODM) sur le programme et les directives pour l'exécution de l'année de transition 2008, Etat au: 17 juillet 2007*

3 QUESTIONS D'ÉVALUATION, DÉMARCHES ET MÉTHODES

3.1 Questions d'évaluation

Les questions d'évaluation qui structurent ce rapport, sont les suivantes :

Question d'évaluation 1 :

Quels sont les publics cibles définis dans le programme cantonal?

Cette question d'évaluation vise à déterminer quel public cible les autorités cantonales souhaitent atteindre par le financement des projets de cours, et dans quelle mesure leur définition est précise.

Question d'évaluation 2 :

Combien y a-t-il aujourd'hui de représentants de chacun des publics cibles dans les cours?

Cette question vise à analyser dans quelle mesure les bénéficiaires des cours correspondent à ceux visés initialement par le programme cantonal.

Question d'évaluation 3 :

Quelles sont les entraves pour chacune des catégories de public cible dans l'accès à l'apprentissage de la langue française?

Question d'évaluation 4 :

Des mesures spécifiques sont-elles mises en œuvre pour remédier à ces difficultés?

Question d'évaluation 5 :

Quels sont les instruments de gestion de la qualité mis en application par les organisateurs de cours de langue?

Question d'évaluation 6 :

Quelle est la coordination de l'offre de cours de langue subventionnée par le BCI avec celle d'autres acteurs ?

D'autres acteurs financent et offrent également des prestations pour l'apprentissage du français sur le territoire cantonal. Cette question d'évaluation vise à connaître le degré de coordination de l'offre de cours de français financée par le BCI avec celle des autres acteurs.

3.2 Démarches et méthodes

Afin de répondre aux différentes questions d'évaluation, quatre types de démarches ont été employées.

Analyses des rapports annuels des prestataires et des rapports ODM

Nous nous sommes basés sur les informations provenant de deux sources. D'une part, les rapports annuels 2009 et 2010 (en format Word) dont les informations ont été compilées, regroupées et transposées dans un tableur Excel, ce qui avait pour objectif de faciliter le traitement et la comparaison de l'information disponible pour chacun des organismes. Cette information, présentée souvent sous forme qualitative³, a ensuite été analysée de sorte à en tirer un maximum d'éléments utiles pour le traitement des questions d'évaluation de cette étude.

Pour remplir le rapport destiné à l'ODM, le BCI s'est basé sur les rapports annuels des prestataires. Lorsqu'il a détecté des incohérences à la lecture des formulaires, le BCI a repris contact avec les organisations. En cas de différence entre les données des rapports annuels des prestataires et celles du rapport destiné à l'ODM, nous avons utilisé les données de la dernière source, qui sont plus précises.

Enquête auprès des organismes partenaires

Pour compléter l'information déjà transmise par les organismes au BCI dans leurs rapports annuels, deux questionnaires ont été envoyés aux organismes qui ont mis en place des projets dans le cadre du point fort 1 « Langue et formation » et qui ont reçu un financement du canton de Vaud.

Le premier questionnaire soumis concerne les projets de cours de langue (priorité 1) et le deuxième, concerne les projets et ateliers/ séances d'information (priorité 2). Si un prestataire a organisé des projets relevant uniquement de l'une ou de l'autre priorité, il lui a été demandé de remplir le questionnaire correspondant et si un prestataire a organisé des projets dans le cadre des deux priorités, il a été amené à remplir les deux questionnaires.

Les organismes avaient la possibilité de répondre soit par courrier, option choisie par une large majorité de répondants, soit par le biais d'un formulaire en ligne. Nous leur avons apporté notre appui, lorsqu'ils le souhaitaient, afin de les aider à compléter le questionnaire.

De plus, afin d'augmenter le taux de réponse, l'envoi des questionnaires a été accompagné d'une lettre de sensibilisation, signée par la Déléguée cantonale à l'intégration. Après la première échéance, un rappel a été transmis pour encourager le plus grand nombre à participer à l'enquête.

Le BCI a validé les questionnaires de l'enquête, qui ont été structurés comme suit :

Eléments sur l'activité de l'organisation (nom, présence dans les districts) ; les collaborateurs (nombre, EPT, recrutement) ; la certification de l'organisation⁴ ; l'orientation des participants et les tests de développement des compétences⁵ ; la formation des collaborateurs ; les publics cibles (pertinence, proposition d'élargissement des publics cible) ; l'atteinte des publics cibles, des commentaires sur la mixité⁶ dans les cours, des appréciations sur la collaboration avec les partenaires, les critères d'accès aux prestations.

³ Questions ouvertes dans les rapports annuels des prestataires

⁴ Pour les cours de langue de la priorité 1

⁵ Pour les cours de langue de la priorité 1

⁶ Ages, cultures et religions, nationalités, sexes, statuts socio-économiques

32 questionnaires au total ont été retournés, dont 17 pour la priorité 1 et 15 pour la priorité 2. Le taux de réponse atteint 80% (28 organismes ont répondu sur un total de 35 organismes sollicités⁷).

La distribution territoriale des organismes répondants est conforme à la situation du terrain⁸. Tous les districts dans lesquels des projets (priorité 1 ou 2) sont financés, sont représentés. Ainsi, seuls les districts du Gros-de-Vaud et de Lavaux-Oron ne comptabilisent aucun projet ou organisme ayant répondu.

Entretiens semi-directifs

Afin d'approfondir divers aspects évalués, plusieurs entretiens et échanges ont eu lieu avec les représentants du BCI. Par ailleurs, cinq entretiens semi-directifs ont été menés avec différents organismes partenaires (voir liste en annexe).

Workshop avec les participants de la plateforme « cours de langue »

Un workshop réunissant les représentants des associations prestataires des cours de français, l'équipe de l'Idheap, la nouvelle déléguée à l'intégration, et la déléguée à l'intégration ad interim, a été organisé en septembre 2011. Il avait comme objectif, d'une part, de présenter les premiers résultats de l'évaluation du dispositif d'apprentissage du français dans le canton de Vaud et, d'autre part, d'obtenir un retour et des commentaires aussi larges que possible de la part des acteurs du terrain.

Les remarques faites et les compléments d'information demandés à cette occasion par les participants ont été pris en compte et les analyses complémentaires qui en ont découlé ont été ajoutées au présent rapport.

3.3 Remerciements

L'équipe d'évaluation tient à remercier toutes celles et tous ceux qui, tout au long de ce travail, ont pris le temps de répondre à ses questions et ont accompagné cette étude. Ses remerciements s'adressent tout particulièrement à Madame Fanny Spichiger, qui a occupé le poste de Déléguée à l'intégration Vaud ad intérim durant la majeure partie du temps de réalisation de l'étude et qui est actuellement adjointe de la Cheffe du Bureau cantonal de l'intégration.

4 DÉFINITION DES PUBLICS CIBLES DANS LE PROGRAMME CANTONAL

La notion de public cible est centrale dans le domaine des politiques publiques. L'administration met en place des mesures, censées modifier la situation ou le comportement de certains groupes d'acteurs (publics cibles) pour résoudre ou au moins amenuiser un problème public qui justifie son intervention. Si ce public cible est mal choisi ou défini, les mesures risquent de n'avoir aucun, ou qu'un effet limité. Pour cette raison, il s'agit de considérer les caractéristiques de la population destinataire de l'offre de cours, telle que définie dans le document d'appel d'offre des projets d'intégration (programme cantonal).

⁷ Le BCI a fourni une liste des projets qu'il a financés, sur cette base ils ont été sollicités pour répondre à l'enquête

⁸ La distribution territoriale a été retracée à partir des informations des rapports annuels 2010. Voir la section relative à la répartition des projets par districts, dans ce rapport

4.1 Tableau de synthèse de la définition des publics cibles donnée dans le programme cantonal

De façon générale, on relève deux catégories de publics cibles :

- Les ayants droit : les caractéristiques générales qui définissent le cercle des ayants droit de toutes les mesures du programme (si la condition n'est pas satisfaite, la personne ne peut théoriquement pas bénéficier des prestations)
- Les publics cibles prioritaires : différents groupes sont visés en priorité, sans que ces critères ne soient contraignants (ne pas satisfaire ces conditions supplémentaires n'exclut pas, en principe, de bénéficier des prestations)

Dans le tableau ci-dessous, nous avons résumé les informations sur les publics cibles contenues dans le programme cantonal.

Tableau 1 : Publics cibles dans le Programme cantonal de mesures 2009-2011 ; Point fort 1 « Langue et formation »

| | |
|---|---|
| Ayants droit aux mesures du Point fort 1 « Langue et formation » | |
| Tous les migrants séjournant légalement et durablement en Suisse | |
| Public cible prioritaire pour tout le programme | |
| Personnes qui ont un accès difficile aux offres de cours existants dans leur région | |
| Femmes sans activité lucrative et avec des enfants en bas âge | |
| Personnes occupant des postes peu qualifiés, peu formées et ayant de longs horaires de travail : peu de temps et de moyens pour une formation en langue. Pas accès aux offres commerciales. | |
| Personnes qui ne bénéficient pas d'autres mesures de formation | |
| Publics cibles prioritaires spécifiques aux deux priorités du programme | |
| Priorité 1 : apprentissage linguistique | Priorité 2 : faciliter la communication et l'accès à l'information |
| | Enfants en âge préscolaire (avant le cycle initial) |
| Publics cibles prioritaires spécifiques à certaines mesures des deux priorités | |
| Mesure : cours semi-intensifs | Mesure : sensibilisation au français pour les enfants en âge préscolaire |
| Personnes de niveau faux-débutant et travaillant dans la journée | Enfants allophones |
| Mesure : cours intensifs | |
| Personnes ayant un emploi du temps qui permet la disponibilité (intensif) | |

4.2 Analyse de la définition des publics cibles dans le programme cantonal

Articulation entre mesures, publics cibles et effets attendus

Les pouvoirs publics visent certains groupes de la population avec une ou plusieurs mesures particulières puisqu'ils souhaitent produire des effets spécifiques directement auprès de ce groupe de la population. Ces effets devraient par la suite permettre d'atteindre les objectifs finaux d'une intervention (i.e. la résolution ou l'amélioration d'un problème considéré comme public).⁹

Dans les priorités 2009-2012, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a défini la finalité de sa politique d'intégration des étrangers : « L'intégration vise à favoriser la coexistence des populations suisses et étrangères sur la base des valeurs constitutionnelles communes, ainsi que le respect et la tolérance mutuels. Ce processus d'ajustement réciproque doit

⁹ Différents termes sont utilisés pour ce concept central dans le domaine des politiques publiques : théorie d'action, logique d'intervention, cadre théorique, logical framework, etc.

permettre aux étrangers et étrangères¹⁰ de participer à la vie économique, sociale et culturelle sur le principe de l'égalité des chances. »¹¹ Dans le programme cantonal du point fort 1 « Langue et formation », le premier objectif vise à « renforcer l'autonomie des personnes étrangères dans la vie quotidienne, notamment dans leurs démarches auprès des administrations locales et cantonales. » Le BCI souhaite atteindre cet objectif d'autonomisation en permettant aux bénéficiaires des cours :¹²

- d'accéder à l'information
- de développer les moyens de chercher l'information (stratégie et documentation)
- d'activer des ressources propres (échange d'expériences et réflexion)
- de construire des bases pour la formation professionnelle

Dans un schéma à la page 6 du programme cantonal, d'autres objectifs, non présentés dans le texte, sont formulés. Ces objectifs complémentaires visent à permettre aux bénéficiaires des cours de langue de devenir des utilisateurs indépendants, d'accéder à la formation d'adultes et à la formation professionnelle, de favoriser leur intégration professionnelle, de leur permettre d'acquiescer un permis C anticipé. Le fait que les objectifs mentionnés dans le texte et ceux dans le schéma ne soient pas regroupés dans un même document, peut questionner et prêter à confusion.

Les liens causaux entre mesures envisagées et objectifs visés ne sont pas explicités. En effet, en dehors du but des ateliers de motivation et d'information, qui est d'obtenir des informations sur l'offre d'intégration de la région et de formation professionnelle, les autres objectifs ne sont pas mis en perspective avec les mesures proposées. L'effet d'une participation à un cours de langue intensif d'une femme sans activité lucrative et avec des enfants en bas âge devrait-il consister à la construction de bases pour une formation professionnelle, l'activation de ses propres ressources, la participation à la vie culturelle ou le renforcement de son autonomie dans ses démarches auprès des administrations locales et cantonales ? Un cours de langue intensif permettrait probablement mieux d'atteindre certains de ces objectifs, alors que pour d'autres, par exemple un atelier d'information et de communication serait plus pertinent. Pour l'instant, les autorités cantonales laissent ces décisions aux prestataires. Il est sûr que certains d'entre eux effectuent des choix très pertinents. En revanche, pour d'autres ce n'est pas forcément le cas.

L'articulation précise entre mesures, publics cibles et effets escomptés est donc cruciale pour l'efficacité d'une intervention publique. La formalisation de cette logique par les autorités publiques est d'autant plus importante dans un dispositif où la mise en œuvre des prestations est déléguée à des acteurs privés qui disposent d'une large marge de manœuvre.

Analyse de la définition des publics cibles définis

Marge d'interprétation importante du terme « durablement en Suisse »

Les ayants droit sont définis comme « tous les migrants séjournant légalement et durablement en Suisse ». Le terme « durablement » n'est pas sans équivoque. Etant donné qu'il s'agit d'un critère définissant les ayants droit, il est problématique qu'il puisse laisser place à une interprétation différente par les organisateurs de cours. Cela risque d'entraîner des inégalités de traitement.

¹⁰ Cette formulation tant féminine que masculine n'a pas été utilisée systématiquement dans ce rapport. Afin de ne pas alourdir le texte, nous avons renoncé à une rédaction systématiquement épécène. Toutefois, chaque fois que cela se justifie, un terme écrit au masculin s'entend aussi au féminin et vice versa

¹¹ Priorités 2009-2012 du Conseil d'Etat en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme selon décision du 4 mars 2009, p 9

¹² Programme cantonal, 2.2 Quels indicateurs permettent-ils de savoir que l'objectif a été atteint ?

Manque de clarté du terme « Accès difficile »

Le terme «accès difficile»¹³ peut être interprété de différentes manières :

- Accessibilité difficile par manque de moyens financiers
- Accessibilité difficile pour des raisons géographiques (déplacement)

Si la première interprétation était celle souhaitée par les autorités, il s'agirait d'un doublon avec « Pas accès aux offres commerciales ». Les difficultés d'accessibilité géographique, quant à elles, seraient en contradiction avec la deuxième partie de la définition « offre de cours existants dans leurs régions.

Manque de pertinence des termes « bénéficiaire ou pas d'autres mesures de formation »

Le critère « Personnes qui ne bénéficient pas d'autres mesures de formation », peut également questionner. Littéralement, ce critère signifie qu'une personne participant déjà à un cours de langue, ne devrait pas encore pouvoir suivre en parallèle, un deuxième cours du dispositif « Langue et formation ». Probablement, l'intention souhaitée en énonçant ce critère est de restreindre l'accès aux mesures de formations financées par le BCI aux migrants qui ont le droit de bénéficier de ces mesures à travers d'autres sources de financement, par exemple pour ceux inscrits au chômage.

Incertitude par rapport au caractère cumulatif ou alternatif des critères

Il n'est pas indiqué si les critères permettant de sélectionner les bénéficiaires des formations doivent être appliqués de manière cumulative ou alternative.

Par exemple les deux critères doivent logiquement être alternatifs :

- Femmes sans activité lucrative et avec des enfants en bas âge
- Personnes occupant des postes peu qualifiés, peu formées et ayant de longs horaires de travail : peu de temps et de moyens pour une formation en langue. Pas accès aux offres commerciales.

Le critère « Personnes qui ne bénéficient pas d'autres mesures de formation » semble, en revanche, être cumulatif, c'est-à-dire s'appliquer à tous les publics prioritaires visés.

4.3 Appréciation de la pertinence des publics cibles par les prestataires

Afin de valider la pertinence des publics cibles définis dans le programme cantonal, nous avons demandé aux organisations partenaires, lors de l'enquête, de transmettre leur appréciation quant à la définition des publics cibles. Les résultats sont restitués ci-dessous.

¹³ Public cible prioritaire : « Personnes qui ont un accès difficile aux offres de cours existants dans leur région »

Tableau 2 : Appréciation, par les prestataires, de la pertinence de chacun des publics cibles définis dans le programme cantonal

| | | Très pertinent | Plutôt pertinent | Peu pertinent | Pas pertinent | Total |
|---|----|----------------|------------------|---------------|---------------|-------|
| Les femmes sans activité lucrative et avec enfants en bas âge | P1 | 10 | 6 | - | - | 16 |
| | P2 | 12 | 3 | - | - | 15 |
| Les personnes occupant des postes peu qualifiés, peu formées et ayant de longs horaires de travail | P1 | 11 | 6 | - | - | 17 |
| | P2 | 10 | 5 | - | - | 15 |
| Les personnes disposant de peu de temps et de moyens pour une formation en langue (les working poor, les parents, etc.) qui n'ont pas accès aux offres commerciales | P1 | 12 | 4 | 1 | - | 17 |
| | P2 | 10 | 5 | - | - | 15 |
| Les personnes qui ne bénéficient pas d'autres mesures de formation | P1 | 9 | 5 | 2 | - | 16 |
| | P2 | 9 | 5 | - | - | 14 |
| Les enfants en âge préscolaire (avant le cycle initial) | P2 | 7 | 5 | 1 | 1 | 14 |

Source: enquête

Dans une très large mesure, les prestataires estiment que les publics cibles définis dans le programme cantonal sont plutôt, voire très pertinents.

A l'exception du public cible « femmes sans activité lucrative et avec enfants en bas âge », apprécié de façon plus positive par les responsables de projets de la priorité 2 que par ceux de la priorité 1, les avis des prestataires sont distribués de façon similaire. Cette différence peut provenir du fait que ce public est plus particulièrement visé par les projets de la priorité 2 (faciliter la communication et l'accès à l'information), ce qui le rend, dans ce cas, d'autant plus pertinent.

Cette satisfaction explique que les propositions de modification des publics cibles ne soient pas substantielles et ne concernent que des précisions de délimitation.

Tableau 3 : Propositions de reformulation des publics cibles définis dans le programme cantonal

| Priorité 1.1 | Priorité 1.2 |
|--|--|
| Les femmes sans activité lucrative et avec enfants en bas âge | |
| préciser : <i>et enfants en âge scolaire</i> ajouter : - <i>et sans solution de garde</i> - <i>en situation de précarité</i> - <i>de toute provenance sociale</i> supprimer: <i>en bas âge</i> | ajouter : - <i>et les hommes</i> - <i>en situation de précarité</i> |
| Les personnes occupant des postes peu qualifiés, peu formées et ayant de longs horaires de travail | |
| ajouter : <i>personnes peu qualifiées et formées qui n'ont pas de travail</i> | supprimer: <i>ayant de longs horaires de travail</i> |
| Les personnes disposant de peu de temps et de moyens pour une formation en langue (les working poor, les parents, etc.) qui n'ont pas accès aux offres commerciales | |
| séparer le critère peu de temps du critère peu d'argent ajouter <i>les personnes qui ne trouvent pas la bonne réponse de formation dans les offres commerciales par rapport à la méthodologie de travail (rythme d'apprentissage trop rapide, p.ex)</i> | préciser les termes : - <i>peu de temps</i> - <i>offres commerciales</i> |
| Les personnes qui ne bénéficient pas d'autres mesures de formation | |
| ajouter : - <i>en situation de précarité</i> | ajouter : - <i>financées par les pouvoirs publics (principe de subsidiarité)</i> - <i>que celles proposées dans le cadre scolaire, la LAci, le RI par exemple.</i> |
| Les enfants en âge préscolaire (avant le cycle initial) | |
| | ajouter : - <i>en situation de précarité</i> - <i>en début de scolarité jusqu'à 8 ans maximum</i> |

Source : enquête

Deux tendances distinctes se dessinent en ce qui concerne la définition des publics cibles. Une tendance plus inclusive souhaite un élargissement des publics cibles et l'autre plus exclusive, vise à restreindre l'accès à l'offre. A cet égard, nous n'avons pas observé de clivage significatif entre les avis des organismes des régions du centre et ceux de la périphérie.

Cependant, on note que la tendance en faveur de l'élargissement des publics cibles par inclusion d'autres groupes d'étrangers retient l'adhésion de plus de la moitié des organisateurs de projets des deux priorités, et particulièrement ceux de la priorité 1¹⁴.

¹⁴ 10/15 des organisateurs de la priorité 1 sont en faveur de l'inclusion d'autres groupes d'étrangers, et 7/12 pour ceux de la priorité 2 (Source : enquête)

Les nouveaux publics cibles proposés par les prestataires de la priorité 1 sont :

- Etrangers dits "issus des pays occidentaux" dont l'accès à la langue française est facile, mais la langue souvent pas connue
- Personnes à l'ORP, en transition professionnelle
- Jeunes adultes en transition école-formation professionnelle et formation professionnelle-emploi
- Jeunes qui ne peuvent pas rejoindre le système scolaire, mais qui ont une formation fragile voire pas terminée dans leur pays. A 17 ans p ex: trop jeunes pour rejoindre nos cours (majorité obligatoire), mais trop âgés pour l'école obligatoire
- Allophones âgés n'ayant que peu de contacts avec la société extérieure
- Retraités avec revenu moyen ou modeste
- Tout étranger de condition modeste (2)
- Tous les étrangers (3)

Les nouveaux publics cibles proposés par les prestataires de la priorité 2 sont:

- Personnes avec un statut de réfugié politique
- Familles étrangères pendant les premiers mois qui suivent leur arrivée en Suisse
- Etrangers issus des pays riches
- Personnes bénéficiant d'une meilleure situation économique pour ne pas stigmatiser les groupes d'apprenants précaires
- Tous les migrants (3)

4.4 Points clé du chapitre

- Les ayants droit et différents publics cibles prioritaires sont définis.
- Il n'y a pas d'articulation entre mesures et objectifs (modèle de causalité).
- Le programme cantonal laisse ouverte la question du cumul ou pas des critères de sélection des publics cibles.
- Certains critères visant à définir des publics cibles prioritaires sont équivoques et peuvent donc être interprétés de manière différente par les prestataires.
- L'utilisation du terme peu contraignant « publics cibles prioritaires » laisse aux prestataires une très grande marge de manœuvre pour déterminer quelles personnes peuvent ou non bénéficier des cours.
- Dans une large mesure, les prestataires jugent pertinents les publics cibles définis dans le programme cantonal.
- Deux tendances contradictoires ressortent des propositions de reformulation du public cible : une tendance plus inclusive et une autre plus exclusive.

5 PRESTATIONS OFFERTES

Ce chapitre présente les prestations prévues dans le financement du programme cantonal et analyse les informations relatives aux prestations offertes par les prestataires de la priorité 1 et 2 à ses participants en 2009 et 2010. L'objectif est de mettre en évidence quels types de cours sont offerts, comment l'offre évolue d'une année à l'autre, en quelle quantité et dans quelles régions ces offres sont disponibles.

5.1 Prestations prévues dans le dispositif d'apprentissage du français de la politique d'intégration des étrangers du canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, les cours de langue offerts aux migrants sont organisés par une multitude d'associations privées. Certaines d'entre elles mènent ce type d'activités depuis de nombreuses années souvent avec un appui important de bénévoles. A part les frais d'inscription, certaines communes, comme par exemple la Ville de Lausanne, se sont engagées financièrement dans la promotion de ces mesures.

Au niveau cantonal, le BCI finance également une part de ces cours avec des moyens propres et depuis 2008 attribue aussi le budget mis à disposition par la Confédération. Les projets subventionnés sont sélectionnés à travers un appel d'offres public depuis 2009.

Avec le programme cantonal 2009-2011, le BCI a défini les objectifs suivants:

- Renforcer l'autonomie des personnes étrangères dans la vie quotidienne, notamment dans leurs démarches auprès des administrations locales et cantonales ;
- Développer l'offre de français de niveau élémentaire pour les publics cibles prioritaires ;
- Etendre les offres pour l'apprentissage du français ;
- Améliorer la coordination des offres ;
- Professionnaliser et développer la qualité des offres ;
- Impliquer les principaux partenaires dans le développement du programme.

Les mesures d'apprentissage du français sont regroupées en deux priorités¹⁵.

| La priorité 1: Apprentissage linguistique comprend | La priorité 2 : Faciliter la communication et l'accès à l'information devrait comprendre les types de projets suivants |
|--|--|
| Cours d'alphabétisation et de post-alphabétisation Cours donnant la priorité à l'accessibilité Cours semi-intensifs Cours intensifs | Sensibilisation au français pour les enfants en âge préscolaire Motivation et information Ateliers de conversation et offres d'application des connaissances linguistiques acquises Petits cours de français (nombre de participants limités) |

¹⁵ Dans le présent rapport, la mention aux projets de la priorité 1 et de la priorité 2 se réfère systématiquement au point fort 1 « Langue et formation »

Le nombre de projets subventionnés par le BCI n'a que très peu varié entre 2009 et 2010.

Tableau 4 : Nombre et pourcentage de projets réalisés selon le type de priorité

| | Nombre | |
|--|--------|------|
| | 2009 | 2010 |
| Total des projets de la priorité 1 | 16 | 17 |
| Total des projets de la priorité 2 ¹⁶ | 31 | 30 |

Source : rapports annuels

Les associations et partenaires qui mettent en place les projets subventionnés dans le cadre de la priorité 1 et 2 sont listés ci-après.

- AMIS - La Planchette
- Appartenances
- Association albanais-suisse L'Avenir
- Association Lire et Ecrire
- Association Thais & Friends
- Association Tremplin
- Aux Quatre Coins
- Bibliothèque de la ville d'Aigle
- Bureau lausannois pour l'intégration des immigrants (BLI)
- Caritas Vaud
- Commission consultative multiculturelle de Bex
- Commission d'Intégration Villeneuve (CIV)
- Commune de Villeneuve
- Corref
- Cours de français au Pays d'Enhaut
- Direction de l'établissement primaire de Vevey
- EPER
- Fondation Le Relais
- Français en Jeu
- Globlivres
- Groupe de soutien aux familles de migrants (GSFM), Payerne et environs
- Groupe Suisses-étrangers de Moudon et région
- Le Théâtre Albanais de Nyon "KURORA"
- Municipalité d'Ollon
- Pôle Sud
- Pro Senectute Vaud "Quartiers Solidaires"
- Service des affaires sociales (SAS) de la Ville de Nyon

¹⁶ Les projets de la priorité 2 se décomposent en 2 types de prestations : d'une part en projets de communication et accès à l'information (environ trois quart des projets) et en cours de français (cours avec un faible nombre de participants)

- Unia - ECAP
- Ville de Gland
- Ville de Renens
- Ville de Vevey

Pour permettre la collaboration et la coordination de l'offre de prestations, le BCI organise la plateforme cours de langue, qui réunit de manière périodique les parties prenantes du dispositif.

Suite à différentes informations concernant le volume des prestations fournies, les statistiques des bénéficiaires sont présentées dans ce chapitre. Une comparaison de ces données avec des analyses statistiques de la population étrangère du canton de Vaud fournit des éléments pour aborder, comme nous le verrons avec certaines précautions, la question de l'atteinte des publics cibles dans la mesure où les informations disponibles le permettent. L'analyse de cette question est complétée par l'appréciation des prestataires.

Le nombre des bénéficiaires de la priorité 2 ne peut malheureusement pas être déterminé avec précision. Les informations saisies dans les rapports annuels ne l'ont pas été de manière standardisée : certains prestataires de cours ont indiqué le nombre de participants, alors que d'autres ont transmis le nombre de places (qui peuvent être occupées par plusieurs participants). C'est la raison pour laquelle, les analyses des variables sur les bénéficiaires de ce chapitre ne portent que sur les cours de langue de la priorité 1.

5.2 Quantité d'heures offertes

Vue d'ensemble

Le tableau qui suit présente une sélection des principales variables permettant une vue d'ensemble de l'évolution des projets en fonction des heures enseignées, du nombre de participants ainsi que de leur mise en regard avec la population étrangère du canton entre 2009 et 2010.

Le tableau montre notamment les heures de cours, qui représentent la durée des différents enseignements, à distinguer des « heures-suivies », indicateur crucial qui prend en compte la durée des cours ainsi que le nombre de participants par cours. Par exemple, en additionnant les heures que chacun des bénéficiaires des mesures de la priorité 1 a passées dans un cours de langue, on obtient le chiffre 155'430 heures-suivies dans le canton de Vaud pour la période 2009¹⁷. En 2010, ce chiffre s'élève à 192'202, ce qui représente une augmentation de 23.7%.

Nous avons également mis en rapport le nombre de participants en 2009 et 2010 avec le nombre d'étrangers résidents permanents dans le canton de Vaud afin de connaître le taux d'étrangers touchés par les cours de langue. Ce calcul comporte cependant des limites dans la mesure où il prend en compte l'ensemble des résidents étrangers, sans distinction des besoins linguistiques réels des populations (p. ex populations dont la langue maternelle est déjà le français, populations de nationalité étrangère mais résidentes dans le canton/district depuis plusieurs années...). La connaissance du besoin réel en termes de besoin linguistique est indispensable afin de déterminer la part réelle des étrangers touchés par les cours de langue.

¹⁷ Idéalement, les heures d'absence devraient être soustraites de ce chiffre ce qui n'est pas possible actuellement, cette information n'étant pas disponible

Tableau 5 : Nombre de participants et quantité d'heures offerte de prestations de la priorité 1 en 2009 et 2010

| | 2009 | 2010 | Variation |
|---|---------|---------|-----------|
| Population étrangère dans le canton de Vaud¹⁸ | 209'895 | 215'865 | 2.8% |
| Nombre de participants | 2'050 | 2'018 | -1.6% |
| Taux d'étrangers touchés | 0.98% | 0.93% | -4.28% |
| Nombre de projets | 16 | 17 | 6.3% |
| Nombre moyen de participants par projet | 128 | 119 | -7.0% |
| Nombre d'heures de cours¹⁹ | 13'042 | 15'744 | 20.7% |
| Nombre d'heures suivies²⁰ | 155'430 | 192'202 | 23.7% |
| Nombre moyen d'heures suivies par participant | 76 | 95 | 25.0% |
| Nombre moyen d'heures / leçon | 66 | 88 | 33.3% |
| Nombre moyen de semaines du début à la fin du cours | 24 | 30 | 25.0% |

Source : rapports annuels

Le nombre de participants aux projets de la priorité 1 est relativement stable, mais en considérant parallèlement une augmentation de la population étrangère dans le canton de Vaud, et tout en gardant à l'esprit les limites de l'analyse telles qu'évoquées plus haut, on constate une diminution du taux d'étrangers touchés de 4.3% environ entre 2009 et 2010. En revanche, le nombre d'heures de cours a augmenté de 21% environ pendant la même période. Le volume global des prestations de la priorité 1 offertes dans le canton a ainsi augmenté de près d'un quart.

Par niveaux de cours de langue (priorité 1)

Nous avons classé chacun des cours de langue selon les quatre catégories usuelles caractérisant les niveaux de formation : alphabétisation, débutant, moyen, avancé²¹, afin de connaître la répartition des bénéficiaires selon chacun des niveaux. Le projet de programme de mesures 2009-2011 Point fort 1 « Langue et formation » définit des objectifs de développement de l'offre de cours de français de niveau élémentaire notamment.

La répartition des bénéficiaires selon les niveaux de cours permet ainsi de déterminer dans quelle mesure les cours offerts suivent la tendance souhaitée par les autorités cantonales.

Une fois les cours répartis selon ces catégories, nous obtenons les informations sur les participants, heures de cours, heures suivies et heures moyennes suivies selon chacun des niveaux. Le niveau élémentaire comprend les cours d'alphabétisation et ceux du niveau débutant, que nous avons reconstitué ci-après.

¹⁸ Il s'agit de la population étrangère résidente permanente dans le canton de Vaud en 2009 et 2010 (SCRIS). NB : Pour 2009 et 2010, les effectifs vaudois de personnes incluent quelques corrections mineures apportées par l'Office fédéral de la statistique, par rapport aux données brutes livrées par l'Office fédéral des migrations.

¹⁹ Nb d'heures du cours1 + nb d'heures du cours2 + Nb d'heures du cour_n

²⁰ (Nb de participants du cours1*nb d'heures du cours1) + (nb de participants du cours2*nb d'heures du cours2) + (nb de participants du cours_n*nb d'heures du cours_n)

²¹ Le détail du classement selon les niveaux de formation est présenté dans l'annexe 2

Tableau 6 : Nombre de participants et heures-suivies des mesures de la priorité 1 par niveau de cours en 2009

| 2009 | Participants | | Heures de cours | | Heures-suivies | | Heures-suivies moyennes par participant |
|-----------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|-------------|---|
| | Niveau du cours | Nb | % | Nb | % | Nb | |
| Alphabétisation | 140 | 7% | 974 | 8% | 8'770 | 6% | 63 |
| Débutant | 1'249 | 61% | 7'596 | 58% | 96'084 | 62% | 72 |
| Moyen | 384 | 19% | 2'609 | 20% | 31'028 | 20% | 77 |
| Avancé | 264 | 13% | 1'728 | 13% | 19'008 | 12% | 81 |
| Non défini | 13 | 1% | 136 | 1% | 540 | 0% | 42 |
| Total | 2'050 | 100% | 13'042 | 100% | 155'430 | 100% | 76 |

Source : rapports annuels

Les niveaux débutant et moyen représentent 80% des participants des cours de langue de la priorité 1 en 2009, avec une large majorité attribuable au niveau débutant (62%).

La part importante du niveau débutant et celle, bien que moindre, des participants du niveau d'alphabétisation, est conforme à la volonté des autorités cantonales dans leur objectif pour 2009-2011.

Tableau 7 : Nombre de participants et heures-suivies des mesures de la priorité 1 par niveau de cours en 2010

| 2010 | Participants | | Heures de cours | | Heures-suivies | | Heures-suivies moyennes par participant |
|-----------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|-------------|---|
| | Niveau du cours | Nb | % | Nb | % | Nb | |
| Alphabétisation | 188 | 9% | 2'472 | 16% | 22'270 | 12% | 118 |
| Débutant | 961 | 48% | 6'441 | 41% | 87'425 | 46% | 91 |
| Moyen | 640 | 32% | 5'197 | 33% | 62'390 | 33% | 97 |
| Avancé | 218 | 11% | 1'600 | 10% | 19'732 | 10% | 91 |
| Non défini | 11 | 1% | 35 | 0% | 385 | 0% | 35 |
| Total | 2'018 | 100% | 15'744 | 100% | 192'202 | 100% | 95 |

Source : rapports annuels

En 2010, les niveaux débutants et moyens continuent de représenter 80% des participants, mais l'écart entre les participants des deux niveaux se réduit. Dans le niveau moyen, la croissance du nombre moyen d'heures de cours suivies par participant est moins importante (77 à 97) et représente 26%, mais l'augmentation du nombre de participants atteint plus de 60% (384 à 640). Le niveau débutant quant à lui connaît une baisse du nombre de participants de 23% (1249 à 961) ainsi qu'une baisse du nombre d'heures suivies d'environ 10% (96'084 à 87'425). On peut penser que l'augmentation des participants dans le niveau moyen peut s'expliquer par le fait qu'en 2009 un grand nombre de participants du niveau débutant pourraient être ceux qui poursuivent leur formation en s'inscrivant au niveau moyen.

Les mesures du niveau « alphabétisation » connaissent la plus grande intensification. En 2010, un participant a suivi 118 heures de cours en moyenne, alors que ce chiffre ne s'élevait qu'à 63 l'année précédente ce qui représente une augmentation de 87%. Le nombre de participants est passé de 140 à 188 (34%). Il s'agit donc d'un domaine d'intervention qui a été fortement renforcé dans le dispositif « Langue et formation » pendant la période étudiée. Cette croissance est cohérente avec les développements souhaités par le canton pour 2009-2011.

5.3 Répartition des projets par districts

Les prestations des deux priorités sont offertes dans la grande majorité des districts du canton.

Tableau 8 : Nombre de projets financés par district en fonction de la population étrangère, 2009 et 2010

| District | Population étrangère ²² | Priorité 1 | | Priorité 2 | |
|-----------------------|------------------------------------|------------|------|------------|------|
| | | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| Lausanne | 55'694 | 5 | 7 | 6 | 6 |
| Ouest-Lausannois | 29'233 | 2 | 3 | 10 | 9 |
| Riviera-Pays-d'Enhaut | 27'925 | 5 | 6 | 4 | 3 |
| Nyon | 27'334 | 1 | 1 | 3 | 2 |
| Jura-Nord vaudois | 18'040 | 2 | 2 | 2 | 1 |
| Morges | 17'298 | 1 | 1 | 0 | 1 |
| Lavaux-Oron | 13'250 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Aigle | 13'016 | 3 | 2 | 4 | 6 |
| Broye-Vully | 8'637 | 2 | 3 | 2 | 3 |
| Gros-de-Vaud | 5'438 | 1 | 0 | 0 | 1 |

Source : rapports annuels

Entre les deux années analysées, la couverture cantonale s'est légèrement réduite pour les cours de langue (disparition d'un projet dans le district du Gros-de-Vaud), alors que celle des ateliers d'information et de communication s'est renforcée (un nouveau projet à Morges et dans le Gros-de-Vaud). En 2010, seuls deux districts (Lavaux-Oron et Gros-de-Vaud) n'ont pas offert de cours de langue et la population étrangère d'un district (Lavaux-Oron) n'a pas pu bénéficier des mesures de la priorité 2.

²² Source : Scris, Population résidente permanente 2010

5.4 Capacité de l'offre à répondre aux besoins selon les prestataires

Selon les prestataires de cours, près de la moitié des cours de langue font face à une demande et un besoin supérieur à l'offre.

Tableau 9 : Nombre de projets de la priorité 1 ayant dû refuser des personnes, en 2009 et 2010

| | Nombre de projets | |
|---|-------------------|-----------|
| | 2009 | 2010 |
| Tous les intéressés n'ont pas pu suivre les activités | 9 | 8 |
| Tous les intéressés ont pu suivre les activités | 7 | 8 |
| Sans indication | 0 | 1 |
| Total | 16 | 17 |

Source : rapports annuels

Les projets de la priorité 2 ont, dans leur grande majorité, pu accueillir les personnes intéressées à les suivre. Entre les deux années prises en considération, une réduction du nombre de projets ayant dû refuser des personnes intéressées est visible.

Tableau 10 : Nombre de projets de la priorité 2 ayant dû refuser des personnes, en 2009 et 2010

| | Nombre de projets | |
|---|-------------------|-----------|
| | 2009 | 2010 |
| Tous les intéressés n'ont pas pu suivre les activités | 8 ²³ | 5 |
| Tous les intéressés ont pu suivre les activités | 23 | 25 |
| Sans indication | 0 | 0 |
| Total | 31 | 30 |

Source : rapports annuels

Afin de connaître le nombre de personnes concernées par cette situation, une question contenue dans les rapports annuels de la priorité 1 demande si des listes d'attente ont dû être établies et si oui, quelles en étaient les raisons et combien de personnes étaient concernées. Cet indicateur constitue un élément intéressant, cependant après analyse des réponses des organismes, on constate un problème de définition par rapport à cet indicateur. En effet, les organisateurs de cours de langues et d'ateliers n'utilisent pas tous une référence uniforme pour répondre. Par exemple, certains ont comptabilisé les personnes inscrites initialement sur une liste d'attente, en précisant qu'une partie d'entre eux avaient pu intégrer les cours durant l'année, d'autres ont comptabilisé les personnes selon différentes périodes de l'année ou encore dans la globalité. Cette disparité au niveau des réponses nous a fait renoncer à utiliser cette information, car elle n'était pas comparable entre organismes.

²³ 2 projets mentionnent « oui et non » et ont été codés « non »

5.5 Points clé du chapitre

- Le nombre de projets et le nombre de participants sont restés relativement stables entre 2009 et 2010.
- Les données existantes ne permettent pas de déterminer la part des étrangers résidents en Suisse qui devraient pouvoir bénéficier des prestations soutenues par le BCI.
- Le nombre d'heures offertes de cours a augmenté entre 2009 et 2010, ceci laisse apparaître une intensification de l'offre de cours et non une augmentation du nombre de participants.
- Les cours d'alphabétisation ont connu le développement le plus important en termes de bénéficiaires entre 2009 et 2010, parmi les autres niveaux.
- Les prestations des deux priorités sont offertes dans la grande majorité des districts du canton. Seuls les districts de Lavaux-Oron et celui du Gros-de-Vaud présentent des lacunes en termes d'offre de ces prestations.
- Près de la moitié des cours de langue font face à une demande supérieure à l'offre. L'ampleur de cette demande non satisfaite n'a pas pu être mesurée en raison du manque de comparabilité des informations relatives aux listes d'attente.

6 BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS OFFERTES

Après avoir analysé la définition et la pertinence des publics cibles dans le programme cantonal ainsi que l'appréciation qui en est faite par les prestataires de cours, il convient de déterminer qui sont les bénéficiaires des cours et ateliers, et dans quelle mesure leurs caractéristiques correspondent à celles des publics cibles définis.

6.1 Informations sur les bénéficiaires présentes dans les rapports annuels

Cette section vise à mettre en évidence les informations saisies et transmises au BCI par les organisateurs de cours et atelier, concernant leurs participants et à déterminer avec quel degré de précision et de systématique ils ont effectué ces opérations²⁴.

Indications sur le sexe des participants

L'indication sur le sexe des participants est une donnée importante à connaître puisque les publics cibles définis dans le programme cantonal font mention d'un public prioritaire : les femmes.

La saisie de cette information s'est fortement améliorée depuis 2009, car dès 2010 le formulaire d'évaluation du BCI demande expressément la saisie de l'information sur le pourcentage d'hommes et de femmes parmi les bénéficiaires des cours et ateliers.

²⁴ Cette analyse porte sur les rapports annuels des organismes de 2009 et de 2010

Tableau 11 : Nombre et pourcentage de participants aux projets de la priorité 1, selon le sexe, en 2009 et 2010

| | 2009 | | 2010 | | 2010 | |
|------------------------------|--------------------|-------------|--------------------|--------------|------------------------------------|-------------|
| | Nb de participants | % | Nb de participants | % | Population étrangère ²⁵ | % |
| Indication | 1'451 | 71% | 1'985 | 98% | | |
| Sans indication | 599 | 29% | 33 | 2% | | |
| Total | 2'050 | 100% | 2'018 | 1'005 | | |
| Femmes | 1'046 | 72% | 1428 | 72% | 102'471 | 47% |
| Hommes | 405 | 28% | 557 | 28% | 113'394 | 53% |
| Total avec indication | 1'451 | 100% | 1'985 | 100% | 215'865 | 100% |

Source : rapports annuels, mis en rapport avec le nombre et le pourcentage de l'effectif cantonal en 2010

On note que les cours de langue sont offerts majoritairement aux femmes, dont le pourcentage de participantes aussi bien en 2009 qu'en 2010 est largement supérieur à celui de la population étrangère féminine dans le canton. La priorisation de cette population correspond à la volonté cantonale.

Il est difficile de se prononcer avec certitude en ce qui concerne l'évolution de la tendance entre 2009 et 2010, car le nombre de participants sans indication est important dans la première année. La comparaison des taux laisse cependant paraître une stabilité.

Indications sur la nationalité des participants

L'indication sur la nationalité des participants provenant des rapports d'activités des organismes n'est pas une donnée qui peut être mise en regard directement avec les publics cibles définis au niveau cantonal, car le programme cantonal ne vise pas de nationalités spécifiques. Toutefois, la nationalité des participants est une indication intéressante dans la mesure où elle peut être porteuse d'informations quant à des caractéristiques particulières, dont certaines sont expressément priorisées (p. ex. personnes occupant des postes peu qualifiés, peu formées et ayant de longs horaires de travail) et qui peuvent être plus fortement représentées parmi certaines nationalités.

L'indication sur la nationalité, bien que demandée dans les rapports annuels de 2009, n'est mentionnée que pour seulement 30% des bénéficiaires. L'année suivante, cette information n'est plus demandée.

²⁵ SCRIS, Population résidante permanente par classe d'âges quinquennale et sexe, Vaud, 2010

Tableau 12 : Présence ou non de l'information relative à la provenance des participants des prestations de la priorité 1 en 2009

| Régions et pays d'origine | Participants | |
|---|--------------|-------------|
| | Nb | % |
| Nombre de participants <u>sans</u> informations concernant la provenance | 1422 | 69.4% |
| Nombre de participants étrangers <u>avec</u> information concernant la provenance | 628 | 30.6% |
| Total des participants | 2050 | 100% |

Source: rapports annuels

Lorsque la provenance des participants est présente (30% environ), l'information communiquée n'est pas systématiquement le pays d'origine, mais peut parfois être une région géographique ou un groupe de pays (voir les catégories non spécifiées dans le tableau telles que : Balkans, Turquie, Russie ; Afrique). C'est pour cette raison que nous avons dû classer les pays de provenance des participants pour lesquels l'information existe selon les six catégories du tableau ci-dessus.

Tableau 13 : Participants des prestations de la priorité 1 en 2009 par régions et pays de provenances

| Régions et pays d'origine | Participants | | Population étrangère ²⁶ | |
|--|--------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | Nb | % | Nb | % |
| Europe de l'Ouest et pays anglo-saxons <i>Portugal (292); Espagne (20); Grande-Bretagne (10); Suisse (10); Suède (9); Italie (7); Allemagne (5); Finlande (5)</i> | 358 | 57.0% | 153'207 | 71.7% |
| Balkans, Europe de l'Est et Europe centrale <i>Kosovo (62); Turquie (29); Pologne (19); Macédoine (9); Russie (4); Albanie (4); Serbie (3); Bosnie (3); Croatie (1); Roumanie (1); Bulgarie (1); République tchèque (1); Balkans, Turquie et Russie (non spécifié) (5)</i> | 142 | 22.6% | 30'440 | 14.2% |
| Afrique <i>Cap Vert (8); Maroc (5); Somalie (4); Kenya (2); Erythrée (2); Madagascar (2); Nigeria (2); Togo (2); Lybie (2); Tunisie (1); Angola (1); Soudan (1); Algérie (1); Afrique (non spécifié) (6)</i> | 40 | 6.4% | 11'687 | 5.5% |
| Asie du Sud, Asie de l'Est, Asie du Sud-Est <i>Sri Lanka (31); Thaïlande (4); Vietnam (2); Chine (2); Tibet (1); Afghanistan (1)</i> | 41 | 6.5% | 9'164 | 4.3% |
| Asie de l'Ouest <i>Irak (4); Syrie (3)</i> | 7 | 1.1% | 1'675 | 0.8% |
| Amérique Latine, Caraïbes, Micronésie <i>Brésil (29); Pérou (4); Mexique (2); Equateur (2); Chili (1); Uruguay (1); République Dominicaine (1)</i> | 40 | 6.4% | 7'349 | 3.4% |
| Apatrides, nationalité inconnue | - | - | 97 | 0.05% |
| Total des participants étrangers avec information concernant la provenance | 628 | 100% | 213'619 | 100% |
| Total de la population étrangère du canton de Vaud | | | | |

Source : rapports annuels

²⁶ OFS, Population résidente permanente étrangère selon la nationalité par pays et le canton, 2009. Source : PETRA

Pour les participants aux projets de la priorité 1, l'Europe de l'Ouest est la provenance la plus répandue avec principalement le Portugal, suivi par les Balkans avec les ressortissants du Kosovo. Il est intéressant de noter que d'autres provenances telles que les pays d'Afrique ou d'Amérique latine, qui font partie des mouvements de population récents dans le canton de Vaud²⁷ et pour lesquels des besoins en matière linguistique peuvent exister, ne sont que peu représentées parmi les participants. Cela étant, nous n'avons pas la possibilité de déterminer dans quelle mesure la distribution des nationalités/et ou provenances de « l'échantillon » pour lequel nous disposons de l'information soit représentative de l'ensemble des participants. Les analyses basées sur la nationalité des participants sont donc à interpréter avec précaution.

Le tableau suivant permet de déterminer dans quelle mesure les provenances les plus représentées parmi les participants aux projets de la priorité 1 en 2009, et pour lesquels la provenance est indiquée²⁸, correspondent à celles de la population d'origine étrangère résidente dans le canton. On notera que la notion de flux des populations les plus représentées, soit les départs et les arrivées, est indiquée dans la colonne des variations annuelles.

²⁷ OFS, La population étrangère en Suisse. Population résidente permanente dans le canton de Vaud, 2007 à 2009. Source: PETRA

²⁸ Pour rappel, la part des participants pour lesquels l'information sur la provenance est connue s'élève à 30%

Tableau 14 : Les vingt principales provenances de la population étrangère du canton de Vaud (2009) en rapport avec les participants aux projets de la priorité 1 des mêmes provenances

| Provenances (pays) | 20 provenances principales étrangères ²⁹ | | Variations annuelles | | Participants projets 2009 | | Différence participants p/r population |
|--|---|--------------|----------------------|--------------|---------------------------|--------------|--|
| | Nb | % | 2007-2008 | 2008-2009 | Nb | % | Points de % |
| Portugal | 45'448 | 19.6% | 3'599 | 2'375 | 292 | 46.5% | 26.9% |
| Italie | 29'087 | 12.6% | -203 | -127 | 7 | 1.1% | -11.4% |
| Serbie-Monténégro ³⁰ | 13'882 | 6.0% | -426 | -469 | 65 | 10.4% | 4.4% |
| Espagne | 12'413 | 5.4% | -55 | 99 | 20 | 3.2% | -2.2% |
| Royaume-Uni | 8'416 | 3.6% | 728 | 519 | 10 | 1.6% | -2.0% |
| Allemagne | 6'897 | 3.0% | 440 | 341 | 5 | 0.8% | -2.2% |
| Etats-Unis d'Amérique | 3'578 | 1.5% | 296 | 248 | 0 | 0.0% | -1.5% |
| Bosnie Herzégovine | 3'243 | 1.4% | -67 | -140 | 3 | 0.5% | -0.9% |
| Turquie | 3'093 | 1.3% | -47 | -26 | 29 | 4.6% | 3.3% |
| Macédoine | 2'749 | 1.2% | -6 | -60 | 9 | 1.4% | 0.2% |
| Pays-Bas | 2'620 | 1.1% | 212 | 114 | 0 | 0.0% | -1.1% |
| Brésil | 2'522 | 1.1% | 305 | 284 | 29 | 4.6% | 3.5% |
| Canada | 1'978 | 0.9% | 55 | 169 | 0 | 0.0% | -0.9% |
| Maroc | 1'853 | 0.8% | 80 | 73 | 5 | 0.8% | 0.0% |
| Sri Lanka | 1'722 | 0.7% | -139 | -300 | 31 | 4.9% | 4.2% |
| Russie | 1'606 | 0.7% | 208 | 143 | 4 | 0.6% | -0.1% |
| Chine | 1'574 | 0.7% | 210 | 66 | 2 | 0.3% | -0.4% |
| Suède | 1'460 | 0.6% | 87 | 54 | 9 | 1.4% | 0.8% |
| Congo (Kinshasa) | 1'425 | 0.6% | 68 | 28 | 0 | 0.0% | -0.6% |
| Pologne | 1'411 | 0.6% | 284 | 187 | 19 | 3.0% | 2.4% |
| Total des 20 provenances principales étrangères | 146'977 | 63.5% | 5'629 | 3'578 | 539 | 85.8% | 22.4% |
| Total population étrangère VD | | | | | | | |
| Total des participants avec indication de leur provenance | 231'619 | 100% | 10'857 | 7'691 | 628 | 100% | - |

Source : rapports annuels, mis en rapport avec les statistiques cantonales (2009)

²⁹ OFS, Population résidante permanente étrangère selon la nationalité par pays et canton, 2009. Source : PETRA. La France (14% de la population étrangère du canton) et la Belgique (1.5%), faisant partie des provenances les plus représentées dans le canton de Vaud n'apparaissent pas dans le tableau, car au moins l'une des langues officielles est le français

³⁰ Statistiquement la répartition des nouveaux Etats n'a pu être effectuée, les ressortissants du Kosovo ne peuvent être distingués dans les statistiques de l'OFS

Les deux provenances les plus fortement représentées dans le canton de Vaud sont le Portugal et l'Italie, avec plus de 10% de représentants chacune. Pour ces deux provenances, on note deux tendances inverses en termes de correspondance avec la présence de ces populations dans les cours de langue. En effet, les participants portugais sont surreprésentés (+27%) dans les cours de langue par rapport à la part qu'ils représentent dans la population étrangère du canton. Cela s'explique certainement par l'arrivée d'un nombre très élevé de portugais ces dernières années, comme le montrent les variations annuelles entre 2007, 2008 et 2009. Par contre, l'Italie, deuxième pays de provenance le plus courant dans le canton, est sous-représentée (-11%) dans les cours de langue ce qui est en cohérence avec les variations négatives marquant l'arrivée de résidents italiens ces dernières années.

Mis à part ces deux écarts saillants, on constate une relative correspondance entre la représentation des provenances de la population résidente dans le canton de Vaud et celle des participants aux cours de langue (écart inférieur à 5%). Les écarts intermédiaires concernent les pays comme la Serbie-Monténégro, la Turquie, le Brésil et le Sri-Lanka, qui comptent une part plus importante de population dans les cours de langue que la part qu'ils représentent dans la population étrangère du canton (surreprésentation comprise entre 3 et 5%).

Il convient cependant de rappeler, qu'étant donné la faible taille de l'échantillon considéré (taux d'indication faible sur la nationalité des bénéficiaires) et du caractère non aléatoire des informations sur les nationalités des participants, les écarts discutés ci-dessus ne peuvent être interprétés qu'avec prudence. Qui plus est, les écarts de moins de 3%, comme constatés par exemple dans le cas des ressortissants de Chine, ne peuvent prêter à une analyse plus poussée mais peuvent toutefois questionner.

Indications sur l'âge des participants

L'âge des participants ne correspond pas en tant que tel à une catégorisation de public cible dans le programme cantonal. Toutefois, cette information peut s'avérer précieuse afin d'apprécier les besoins et attentes en termes d'offre de cours de langue et d'ateliers, selon que le participant soit adulte ou non, en âge de travailler ou retraité, par exemple.

En 2009, le formulaire demandait de saisir le groupe d'âge des bénéficiaires, sans davantage définir un standard de groupes d'âges. Par contre, en 2010, le BCI demande de saisir l'information sur l'âge des participants en indiquant cette fois le pourcentage des participants enfants, jeunes et adultes³¹. Les tranches d'âge utilisées par les prestataires de projets de la priorité 1 n'étant pas standardisées en 2009, nous avons repris celles qui étaient mentionnées le plus souvent.

Pour près de 60% des participants, l'information sur l'âge est présente à divers degrés de précision. Seuls 20% d'entre eux sont définis en tranches d'âge précises en 2009, les 40 autres pourcents indiquent de façon globale qu'il s'agit d'adultes de 18 à 65 ans.

³¹ En 2010 cette catégorie comprend 96% des participants des projets de la priorité 1

Tableau 15 : Nombre et pourcentage des participants aux projets de la priorité 1, par tranches d'âge précises, 2009

| Tranches d'âge | Participants | | Population étrangère ³² | | Regroupement des catégories |
|---|--------------|------|------------------------------------|------|-----------------------------|
| | Nb | % | Nb | % | % |
| Sans indication | 840 | | | | 41% |
| Indications avec classe d'âge 18-65 ans | 821 | | | | 40% |
| Indications précises | 389 | 100% | 241'451 | 100% | 19% |
| 0-17 ans | 3 | 1% | 48'187 | 20% | |
| 18-25 ans | 74 | 19% | 25'359 | 11% | |
| 26-35 ans | 130 | 33% | 48'519 | 20% | |
| 36-45 ans | 119 | 31% | 48'875 | 20% | |
| 46-55 ans | 50 | 13% | 35'104 | 15% | |
| 56-65 ans | 12 | 3% | 17'934 | 7% | |
| 65 et plus | 1 | 0.3% | 17'473 | 7% | |
| Total | 2'050 | | | | 100% |

Source : rapports annuels, mis en rapport avec les statistiques cantonales (2011)

Parmi les classes d'âge précises, on relève que les 18-45 ans représentent plus de 80% des participants pour lesquels l'indication concernant l'âge est connue et précise. La prédominance des 18-45 ans parmi les participants pourrait s'expliquer par le fait que ce groupe, composé d'adultes actifs, en âge d'être parents et ayant ainsi des enjeux d'intégration manifestes, correspond au public cible prioritairement visé.

Cette piste d'analyse est à nouveau à considérer avec précaution car nous sommes confrontés, dans ce cas encore, à une part importante de participants sans indication ou avec indication large de la classe d'âge. Rien ne permet ainsi d'affirmer que la distribution des classes d'âges précises des participants pour lesquels l'information est présente est représentative de l'ensemble des participants.

Indications sur la répartition des participants selon l'offre disponible dans les districts

L'indication du district de résidence des participants ou, à défaut, la répartition des participants selon l'offre de cours disponible dans les différents districts, est une donnée intéressante à saisir, dans la mesure où, sans directement correspondre aux publics cibles définis dans le programme cantonal, elle permet de contrôler la couverture territoriale de l'offre de cours, ce qui correspond aux objectifs du projet de programme de mesures 2009-2011 du point fort 1³³.

³² ODM, Registre fédéral des étrangers (SYMIC), Etat : août 2011. Nous disposons des données individuelles de ce registre pour l'année 2011 uniquement, à partir desquelles nous avons pu reconstituer les classes d'âge mentionnées dans les rapports annuels par les organisateurs de cours

³³ Point 2.2.2 : « Développer l'offre de français élémentaire pour les groupes cibles prioritaires et dans les régions périurbaines. Les districts du canton dont la proportion de personnes étrangère est la plus élevée ont une offre de cours cohérente visant le niveau élémentaire A2. (...) ». p.2

L'information sur le district de résidence des bénéficiaires n'est pas disponible, par contre l'indication concernant l'endroit de la mise à disposition de l'offre de cours est présente et nous a permis de saisir cette information présentée dans le tableau suivant.

Cette information croisée avec la population étrangère du district en question permet de saisir la part d'étrangers touchés par l'offre de cours, bien que cette démarche présente certaines limites comme cela est souligné dans le chapitre précédent. En effet, pour mémoire, ce calcul prend en compte l'ensemble des résidents étrangers, sans distinction des besoins linguistiques réels des populations. Ainsi, avec les limites mentionnées, l'analyse de la population touchée par les cours de langue est présentée ci-après.

A cet égard, il convient de préciser que nous analysons cette information pour l'année 2009 uniquement, car en 2010, pour 38% des bénéficiaires, le district dans lequel la prestation est offerte ne peut plus être distingué avec les données disponibles. L'appréciation de l'évolution n'est alors guère possible.

Ainsi, pour 2009, on ne remarque pas de correspondance systématique entre le pourcentage de participants aux cours de langue selon les districts et la part de population étrangère qui y réside. Les deux cas les plus frappants sont ceux de Broye-Vully et de Lausanne.

Tableau 16 : Répartition des participants selon l'offre disponible dans les districts, priorité 1, 2009

| District | Nb de participants | Population étrangère ³⁴ | Taux d'étrangers touchés |
|-----------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------------|
| Aigle | 164 | 12'569 | 1.30% |
| Broye-Vully | 432 | 8'153 | 5.30% |
| Gros-de-Vaud | 11 | 5'118 | 0.21% |
| Jura-Nord vaudois | 234 | 17'493 | 1.34% |
| Lausanne | 183 | 54'815 | 0.33% |
| Lavaux-Oron | 0 | 12'771 | 0.00% |
| Morges | 201 | 16'776 | 1.20% |
| Nyon | 248 | 26'419 | 0.94% |
| Ouest-Lausannois | 239 | 28'468 | 0.84% |
| Riviera-Pays-d'Enhaut | 338 | 27'313 | 1.24% |
| Total | 2'050 | 209'895 | 0.98% |

Source : rapports annuels, mis en rapport avec les statistiques cantonales (2009)

Dans la Broye-Vully on compte 21%³⁵ de participants alors que les résidents étrangers de ce district représentent 4%³⁶ de la population étrangère du canton. Le cas inverse est observable avec Lausanne qui compte une part plus importante d'étrangers (26%³⁷) alors que la part des participants est 3 fois plus faible. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que la ville de Lausanne subventionne un grand nombre de cours à travers la CIFEA et qu'à Lausanne l'offre de

³⁴ Source : Scris, Population résidante permanente étrangère par district, Vaud, 1994-2010

³⁵ 432/2'050

³⁶ 8'153/209'895

³⁷ 54'815/209'895

formation est très importante. Celle-ci correspond à environ 670³⁸ places de cours pour l'année 2009. Cela étant, il est important de préciser que ce chiffre est comptabilisé en nombre de place et non pas en nombre de participants, comme le sont les chiffres présents dans les rapports annuels des associations financées par l'offre du BCI.³⁹

Indications sur les principaux publics ciblés dans les projets de la priorité 1 et 2

L'indication sur les publics cibles pour chacun des participants aux projets de la priorité 1 et 2 est une donnée importante dans la mesure où elle permet d'identifier quels sont les groupes cibles explicitement visés par les prestataires et dans quelle proportion ils sont atteints.

Il convient de préciser que cette information sera présentée pour la priorité 1 en utilisant comme unité de référence le nombre de participants, alors que pour la priorité 2, l'unité de référence sera le nombre de projets. En effet, le nombre de participants dans les projets de la priorité 2 n'a pas été décompté de façon identique selon les projets, ce qui exclut toute comparaison⁴⁰.

Un autre point à mentionner concerne le changement entre 2009 et 2010 dans l'information à saisir sur les groupes cibles spécifiques des projets subventionnés pour le rapport de l'ODM. En 2009, il invite à indiquer si les projets visent spécifiquement les mères et les nouveaux arrivants, selon un choix fermé : groupe principal, secondaire, ou pas un groupe cible. En 2010, la demande de saisie d'information sur les publics cibles spécifiques a changé⁴¹.

Les tableaux suivants présentent l'information selon la disponibilité des différentes rubriques.

Tableau 17 : Nombre de projets de la priorité 2 ayant les mères comme groupe cible particulier, 2009

| | Nb de projets |
|---------------------------------|---------------|
| Mères : Groupe-cible principal | 4 |
| Mères : Groupe-cible secondaire | 3 |
| Mères : Pas un groupe-cible | 22 |
| Pas de mention | 2 |
| Total | 31 |

Source: rapports annuels

En 2009, près d'un quart des projets de la priorité 2 ont défini les mères comme public cible particulier (principal ou secondaire) de leurs cours et ateliers. Pour la même année, un seul projet de la priorité 1 a identifié explicitement comme public cible (secondaire) les mères, ce qui représente moins de 1% des participants⁴². Ces participants se trouvent dans le niveau moyen des cours de français.

³⁸ Source : Service social de la Ville de Lausanne, 2009

³⁹ L'offre de places de cours financée la Ville de Lausanne et le nombre de participants des offres financées par le BCI ne sont donc pas directement comparables. En effet, à une place de cours peuvent correspondre plusieurs participants

⁴⁰ Pour plus de détails se référer au chapitre précédent sur les prestations offertes

⁴¹ La saisie d'information concerne : la mise à disposition d'une offre mère ou parents-enfants (oui ou non) ; la mention du principal public cible du projet (champ libre à compléter) ; la mention d'autres groupes cibles du projet (champ libre à compléter)

⁴² Cela représente 13 personnes sur 2050

En 2010, on note que pour 83% des participants des cours de langue (priorité 1) aucun public cible précis n'a été identifié (« adultes allophones »). Pour 17% seulement des participants, les cours ont visé des groupes de population plus précis. Il est de ce fait possible de saisir par exemple l'information sur la part des participants des secteurs de la construction et du nettoyage ayant des conditions d'accès difficiles aux autres offres de cours en raison de leurs horaires et conditions de travail (3% des participants), qui constituent un public priorisé dans le programme cantonal. Il est ainsi également possible d'identifier la part représentée par le public en situation d'illettrisme (3% des participants).

Tableau 18 : Publics cibles principaux des projets de la priorité 1, 2010

| | Nb de participants | % |
|--|---------------------------|-------------|
| Adultes allophones | 1'671 | 83% |
| Femmes | 111 | 6% |
| Adultes en situation d'illettrisme, maîtrisant le français | 63 | 3% |
| Femmes thaïlandaises allophones | 57 | 3% |
| Employé-e-s dans les secteurs du nettoyage et de la construction qui, en raison de leurs conditions de travail (horaires irréguliers, etc.), n'ont qu'un accès limité aux cours de langue déjà en place. | 58 | 3% |
| Femmes allophones | 12 | 1% |
| Migrants non-francophones ne connaissant pas (ou très peu) l'alphabet latin. | 25 | 1% |
| Jeunes 17-25 ans allophones | 11 | 1% |
| Apprentis allophones | 10 | 0.5% |
| TOTAL | 2'018 | 100% |

Source: rapports annuels

Par ailleurs, près d'un quart des projets de la priorité 2 offrent des prestations dirigées spécifiquement vers les mères, pères-parents enfants en 2010. Les mêmes données pour 2009 n'étant pas disponibles, nous ne pouvons définir quelle est l'évolution de cette tendance.

Tableau 19 : Publics cibles principaux des projets de la priorité 2, 2010

| | Nb de projets |
|--|---------------|
| Non spécifié | 11 |
| Parents d'élèves parlant peu le français | 6 |
| Enfants | 3 |
| Enfants et familles | 2 |
| Femmes migrantes | 2 |
| Mamans avec enfants | 1 |
| Personnes travaillant dans l'économie domestique | 1 |
| Adulte travaillant dans un CMS et EMS | 1 |
| Enfants dont les parents suivent les cours de français | 1 |
| Jeunes | 1 |
| Mères migrantes sans activité lucrative | 1 |
| Personnes en précarité économique | 1 |
| TOTAL | 31 |

Source : rapports annuels

Dans une large majorité, les projets de la priorité 2 identifient de façon relativement détaillée les publics cibles prioritaires de leurs prestations. Le degré de précision dans ces catégories est plus élevé que dans le cas des projets de la priorité 1.

6.2 Risque d'un effet d'aubaine avec le critère « Pas accès aux offres commerciales »

Un des critères déterminant les publics cibles prioritaires dans le programme cantonal concerne les moyens financiers des participants. Les cours de français subventionnés sont destinés aux personnes qui ne peuvent envisager la participation à un cours de langue commerciale pour des raisons financières. La contribution financière publique vise donc à réduire les frais d'inscription pour inciter ce type de public à suivre un cours pour améliorer ses compétences en français.

Comme dans toute politique incitative, le risque que des personnes qui auraient de toute manière suivi un cours de langue hors-subventions bénéficient tout de même d'une prestation subventionnée, existe. Ce phénomène est connu sous le terme d'effet d'aubaine, qui réduit l'efficacité et l'efficience d'une intervention publique. Bien que cet effet ne puisse que très difficilement être éliminé entièrement, des stratégies pour le limiter peuvent être mises en place, et ce en fonction du domaine d'intervention.

Pour les mesures du Point fort 1 « Langue et formation », les personnes bénéficiant des ressources financières pour accéder à un cours commercial pourraient être exclues ou alors, il est également possible de proposer des tarifs différenciés, en fonction de la situation de la personne intéressée, de sorte à ce que les participants aisés couvrent (mieux) le prix de la prestation. Dans les entretiens semi-directifs menés, le risque de stigmatiser les bénéficiaires et d'entraver la dynamique de la classe si l'accès aux cours de langue est limité uniquement aux personnes défavorisées a été mis en évidence. L'avis selon lequel une mixité socio-économique a un effet positif sur la qualité de l'enseignement est largement partagé par les responsables de projet.

Tableau 20 : Position des organisateurs par rapport à l'affirmation suivante : « Afin d'améliorer la dynamique dans les cours, il est avantageux d'accepter également des participants moins précarisés ? ».

| | P1 | P2 |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| D'accord | 8 | 6 |
| D'accord sous certaines conditions | 3 | 3 |
| Pas d'accord | 3 | 1 |
| Total général | 14 | 10 |

Source : enquête

Actuellement, il n'y a pas de données sur les moyens financiers des bénéficiaires de cours. Une analyse indirecte, à travers la moyenne des étrangers à l'aide sociale, met en évidence que les bénéficiaires de nationalités surreprésentées ne sont pas exposés au risque de précarité dans la même proportion (moyenne suisse des étrangers à l'aide sociale: 6%).

- Certaines provenances surreprésentées sont particulièrement touchées par la précarité financière: Turquie (15% à l'aide sociale), Sri Lanka (12%), Brésil (13%), Serbie-Monténégro (8%)
- Certaines provenances surreprésentées ne sont que moyennement touchées par la précarité financière: Portugal (4%), Pologne (4%)

Il y a également certains participants de nationalités très rarement touchées par la précarité financière: Suède (1%), Royaume-Uni (1%), Allemagne (1%).

Selon les résultats de l'enquête environ la moitié des responsables de cours et ateliers a indiqué ressentir parfois ou souvent des difficultés à déterminer si des bénéficiaires ont ou non les moyens de financer une offre commerciale.

Tableau 21 : Difficulté ressentie à déterminer si une personne qui souhaite bénéficier d'une de vos prestations n'a pas les moyens de financer une offre commerciale

| | P1 | P2 |
|--------------|-----------|-----------|
| Non | 4 | 4 |
| Rarement | 3 | 2 |
| Parfois | 6 | 3 |
| Souvent | 2 | 12 |
| Total | 15 | 11 |

Source : enquête

Les tarifs différenciés en fonction des moyens financiers sont proposés plus souvent pour les cours de langue que pour les ateliers d'information et de communication, où cette pratique est exceptionnelle. Parmi les projets de la priorité 2 qui ne pratiquent pas de tarifs différenciés, plus de la moitié offre ses prestations gratuitement pour tout le monde.

Tableau 22 : Pratique de tarifs différenciés en fonction des moyens financiers à disposition des participants

| | P1 | P2 |
|----------------------------|-----------|-----------|
| Non | 10 | 11 |
| Oui | 4 | 1 |
| Pour certaines prestations | 1 | 0 |
| Total | 15 | 12 |

Source : enquête

Les pratiques de tarifs différenciés suivantes ont été indiquées pour les cours de langue :

- Un minimum de frais est défini. En fonction des moyens financiers un autre tarif plus élevé peut être négocié (pas de maximum).
- La recherche d'un arrangement s'effectue sur la base des informations des assistantes sociales ou des intervenants qui s'occupent des personnes en situation de grande précarité, ou parfois lors d'une discussion entre les deux parties.
- Une différenciation en fonction des régions est pratiquée avec des fourchettes de tarifs (minimum et maximum).
- Tarif différent pour des personnes avec revenu ou sans revenu.

6.3 Points clé du chapitre

- Les cours de langue sont composés majoritairement de femmes, public cible priorisé dans le programme cantonal.
- L'atteinte de la population étrangère dans les différents districts semble varier considérablement.
- Le manque d'indications pour certaines variables est relativement élevé en 2009. C'est le cas pour le sexe, l'âge, et la nationalité des participants. La saisie de ces indications s'améliore cependant en 2010.
- L'amélioration de la qualité des informations saisies dans les rapports annuels s'explique notamment par la clarification des demandes : les catégories d'âges sont précisées
- L'indication des principaux publics cibles par les prestataires de cours de langue est majoritairement lacunaire et imprécise, contrastant avec les catégories de publics cibles plus précis des projets de la priorité 2.
- Le type d'information à saisir et à transmettre à l'ODM sur les groupes visés par les différents projets varie considérablement entre 2009 et 2010.
- Des tarifs différenciés en fonction des moyens financiers des participants sont pratiqués principalement pour les cours de langue. Les prestations de la priorité 2 sont pour plus de la moitié offertes gratuitement.
- Les responsables de projet s'accordent sur le fait que la mixité socio-économique influe positivement sur la qualité de l'enseignement.

7 MESURES VISANT À ATTEINDRE LES PUBLICS CIBLES

Considérons à présent quelle est l'appréciation de l'atteinte des publics cibles par les organisateurs de projet et quelles sont les mesures qu'ils mentionnent mettre en œuvre pour leur permettre d'atteindre le public visé. Ces éléments permettent de déterminer dans quelle mesure les moyens déployés sont adéquatement adaptés au public visé, de mettre en évidence les pratiques les plus courantes des organismes et également de relever celles qui le sont moins et qui peuvent inspirer d'autres organismes afin d'étendre ou alors de mieux cibler leur communication vers leur public cible.

Appréciation de l'atteinte des publics cibles par les responsables de projets

Presque la totalité⁴³ des organisateurs de projets de cours de langue disent avoir atteint le public cible visé et cela de façon constante en 2009 et en 2010. Si tel n'est pas le cas, les raisons mentionnées sont le manque de mixité en termes de sexe et de situations professionnelles dans les profils des participants.

Plus de trois quart⁴⁴ des projets de la priorité 2 mentionnent avoir atteint le public cible visé en 2009 et légèrement moins en 2010.

Il convient de préciser que la portée de l'information relative à l'atteinte des publics cibles est limitée car ceux-ci ont été définis de façon très large par les prestataires de cours⁴⁵.

⁴³ 14 organismes sur 16

⁴⁴ 23 organismes sur 31

⁴⁵ Pour plus de détails se référer à la section « Indications sur les principaux publics ciblés dans les projets de la priorité 1 et 2 » dans le chapitre précédent

7.1 Entraves à l'accès aux prestations

Même si généralement les prestataires jugent l'atteinte du public cible de manière très positive, ils relèvent les difficultés des migrants à suivre un cours de langue. Les deux plus importantes sont la garde des enfants et la compatibilité avec les horaires de travail.

Tableau 23 : Les entraves à l'accès aux prestations

| Priorité 1 | Priorité 2 |
|---|--|
| Femmes sans activité lucrative et avec enfants en bas âge | |
| Garde des enfants (7 ⁴⁶) Conciliation avec la vie familiale Compatibilité des horaires Déplacement | Garde des enfants (4) Compatibilité des horaires (2) Déplacement |
| Personnes occupant des postes peu qualifiés, peu formées et ayant de longs horaires de travail | |
| Compatibilité des horaires : par exemple des heures de travail irrégulières notamment dans le domaine de la santé, de la construction et du tourisme (8) Concentration trop faible après le travail Manque de temps à côté du travail | Compatibilité des horaires : par exemple des heures de travail irrégulières notamment dans le domaine de la santé, de la construction et du tourisme (4) Bases linguistiques en français trop faibles pour comprendre le contenu du cours Concentration trop faible après le travail |
| Personnes disposant de peu de temps et de moyens pour une formation en langue (les working poor, les parents, etc...), qui n'ont pas accès aux offres commerciales (prix prohibitif) | |
| Compatibilité des horaires (2) Déplacement (2) Manque de temps à côté du travail Situation professionnelle instable (interruption du cours) | Problèmes de déplacement (2) Compatibilité des horaires Manque de temps à côté du travail |
| Personnes qui ne bénéficient pas d'autres mesures de formation | |
| Problèmes de santé des personnes à l'aide sociale (difficulté de suivre un cours de manière régulière) Repli sur la communauté étrangère | Garde des enfants |
| - | Enfants en âge préscolaire (avant le cycle initial) |
| - | Activité professionnelle des mères pendant laquelle les enfants sont à la garderie lors de l'atelier |

Source : enquête

Adaptations des prestations visant à améliorer l'accès

Les prestataires ont indiqué dans leurs rapports annuels différentes adaptations qu'ils ont apportées à leurs prestations entre 2009 et 2010 afin de faciliter et améliorer l'accès des cours et ateliers aux intéressés.

⁴⁶ Cette difficulté a été mentionnée 7 fois.

Tableau 24 : Adaptations des prestations des organismes, 2009 et 2010

| Prestations | | Nb de mentions | |
|---|----|----------------|------|
| | | 2009 | 2010 |
| Possibilités d'accueil et de garde d'enfants | P1 | 5 | 7 |
| | P2 | 6 | 5 |
| Horaires spécifiques | P1 | 4 | 7 |
| | P2 | 3 | 5 |
| Possibilité de participer pour les enfants (activités mères enfants) | P1 | 1 | 1 |
| | P2 | 3 | 2 |
| Accompagnement et orientation sociale | P1 | 1 | 2 |
| | P2 | 1 | 1 |
| Localités définies sur la base des disponibilités | P1 | 1 | 2 |
| | P2 | | |
| Aide ponctuelle administrative | P1 | | 1 |
| | P2 | | |
| Matériel de papeterie fourni (feuilles, crayons, gommes) et boissons offertes | P1 | | |
| | P2 | | 1 |
| Réduction ou exonération pour certains participants | P1 | | 1 |
| | P2 | | |
| Possibilités de cours privés | P1 | | 1 |
| | P2 | | |
| Frais de stationnement remboursés | P1 | | |
| | P2 | 1 | |
| Possibilité de soutien individuel pour personnes n'ayant pas le même niveau que les autres participants | P1 | 1 | |
| | P2 | | |

Source : rapports annuels

La possibilité de garde d'enfants et les horaires spécifiques sont les deux adaptations principalement mentionnées afin de permettre aux intéressés de participer aux cours de langue et aux ateliers. Ce type d'aménagement devient plus courant en 2010.

Le tableau montre qu'entre 2009 et 2010 des efforts ont été consentis pour permettre de renforcer l'accès aux prestations.

Les prestataires ont mentionné avoir développé un concept d'atelier particulier dont le contenu peut être transmis en une séance unique, limitant ainsi les obstacles liés aux horaires et au déplacement. Les prestataires ont par la suite offert ces mêmes ateliers dans plusieurs villes, de manière décentralisée, de sorte à rapprocher l'offre des bénéficiaires.

Une autre stratégie mentionnée pour motiver les gens à participer et limiter les entraves, représente l'orientation pratique et d'utilité immédiate des thèmes traités durant les ateliers (p. ex découvrir le quartier, le fonctionnement de l'école, etc.).

7.2 Mesures supplémentaires souhaitées par les organisateurs de cours

Plus de la moitié des répondants à l'enquête (priorité 1 et priorité 2) souhaitent encore mettre en place des mesures complémentaires pour atteindre les publics cibles et leur permettre de participer aux cours et ateliers.

Pour la priorité 1, les mesures envisagées concernent notamment la sensibilisation des "intermédiaires", soit les institutions ou entreprises qui sont en contact avec le public cible (entreprises avec personnel peu qualifié, EMS, hôpitaux, etc.) afin de négocier avec eux la question des horaires et aussi connaître les associations en lien avec les personnes étrangères de la commune.

Les mesures supplémentaires souhaitées par les prestataires de la priorité 2 sont :

- Adapter l'offre à la demande en termes de fréquence et durée (cours le dimanche matin, cours d'été) (2).
- Offrir un suivi aux parents, une rencontre par mois afin qu'ils puissent partager, s'informer, créer, développer des liens avec les autres parents et de favoriser ainsi la solidarité entre les familles.
- Dégager davantage de ressources pour reproduire le matériel élaboré et pour mieux rétribuer les professionnels bénévoles qui ont de bonnes capacités.
- Disposer de davantage de possibilités de garderie flexible, peu coûteuse et sans besoin de réservation à court/moyen terme.
- Rencontrer des associations d'étrangers.
- Visiter des écoles avec les mères et les enfants qui vont débiter le cycle initial.

7.3 Mesures de promotion mises en place pour atteindre la population cible

En termes de communication de leur offre, les organisateurs de projets mettent en place une large panoplie de mesures pour atteindre les populations visées. D'une part, il s'agit de mesures de promotion, d'autre part, les prestations sont adaptées ou complétées pour permettre la participation de certains groupes de personnes aux cours.

Mesures de promotion

Dans les rapports annuels, diverses activités de promotion sont mentionnées.

La promotion est effectuée principalement au moyen de cinq mesures, tant pour les projets de la priorité 1 que de la priorité 2 :

- Contacts et collaboration avec les réseaux et les autorités cantonales/communales
- Distribution de flyers
- Bouche-à-oreille
- Présence dans les journaux et autres médias
- Site internet.

Parallèlement à ces mesures, d'autres pistes, comme la présence lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux migrants, sont explorées de manière plus ponctuelle.

Les responsables des projets de la priorité 2 mentionnent avoir recours à un nombre plus important de mesures de promotion que les organisateurs de cours de langues de manière générale (notamment par la distribution de flyers, la présence dans les journaux et médias, l'affichage). Cette différence s'explique très certainement par le fait que la

demande pour les prestations de la priorité 2 est moins importante que celle pour les cours de langue.⁴⁷

Quant à la présence lors de manifestation et dans les écoles, on constate un recul conséquent entre les deux années analysées.

7.4 Points clé du chapitre

- La plupart des prestataires de cours estiment avoir atteint les publics qu'ils visaient initialement.
- Les principales entraves à l'accès des cours sont la garde des enfants et la compatibilité des heures de cours avec les horaires de travail.
- Les prestataires de cours adaptent leurs prestations afin d'améliorer l'accès à leurs prestations. Les stratégies mise en place à cet égard par les organismes sont variées.
- La promotion des cours est faite par des canaux très diversifiés et principalement au travers de mesures telles que la collaboration avec les réseaux et les autorités communales, les flyers, le bouche-à-oreille, la diffusion dans les médias et la tenue de sites internet.

8 GESTION DE LA QUALITÉ

Un des six objectifs du programme cantonal Point fort 1 « Langue et formation » vise la professionnalisation et le développement de la qualité de l'offre⁴⁸. Ce chapitre vise à dresser un état de la situation en la matière parmi les organisateurs de cours : quels sont les démarches et outils de la gestion de qualité mis en place et leur évolution entre 2009 et 2010, quelle est leur appréciation du besoin en formation de leur personnel, par exemple.

8.1 Certificat EduQua des organisateurs de la priorité 1

EduQua est un certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue. Ce certificat pose diverses exigences comme l'évaluation des formations par les participants, le suivi et l'analyse du taux d'abandon, l'évaluation des compétences acquises, la formation continue des enseignants ou des échanges internes réguliers⁴⁹.

Près de la moitié des organisateurs de projets de la priorité 1 dispensent une formation certifiée EduQua, tandis qu'aucun organisateur ne mentionne prévoir une certification dans les 3 ans à venir.

Il est par ailleurs intéressant de souligner que le nombre d'organisateur de cours de français au bénéfice d'une certification EduQua a légèrement diminué entre 2009 et 2010.

⁴⁷ Voir la section « Capacité de l'offre à répondre aux besoins selon les prestataires » dans le chapitre sur les prestations offertes

⁴⁸ 2.2.5 « Professionnaliser et développer la qualité de l'offre. Le niveau de compétence des enseignants bénévoles augmente. », p 2

⁴⁹ *Manuel : Informations sur la procédure, guide de certification ; Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue ; Version 2004*

8.2 Ressources humaines

Implication et recrutement des bénévoles

Il a été demandé aux prestataires de dénombrer les professionnels et les bénévoles impliqués dans leurs projets. Avec un taux de réponse de 80%, les chiffres absolus présentés dans le tableau ci-dessous ne sont donc pas exhaustifs. En revanche, les réponses émanant des trois quarts des prestataires devraient permettre de déterminer la proportion des enseignants professionnels et des enseignants bénévoles. Une différenciation entre les deux priorités n'est pas possible puisque les enseignants offrent souvent les deux types de prestations à la fois.

Tableau 25 : Nombre de professionnels et de bénévoles impliqués dans les projets

| | Nb | % |
|----------------|------------|-------------|
| Professionnels | 127 | 31% |
| Bénévoles | 287 | 69% |
| Total | 414 | 100% |

Source : enquête

Avec plus de 400 enseignants, le dispositif langue et formation est porté par un nombre important de personnes. Deux tiers de celles-ci s'engagent de manière bénévole. Il convient cependant d'être attentif au fait que le pourcentage ne peut pas forcément être appliqué au volume de travail assumé. Pour l'affirmer il faudrait avoir des données sur le nombre d'EPT. Les informations relatives à cet indicateur ont cependant été trop lacunaires dans l'enquête pour permettre d'effectuer des analyses statistiques.⁵⁰

Pour une large majorité des responsables de projet, le recrutement des bénévoles n'est pas plus difficile qu'il y a cinq ans. La moitié des répondants de la priorité 2 disent cependant que la contribution des personnes non rémunérées est devenue plus difficile à mobiliser.

Besoin de formation

Une majorité des organisateurs de cours de la priorité 1 pensent que leur personnel professionnel est suffisamment formé pour assumer ces tâches. Il en va de même des organisateurs des ateliers d'information et de communication. Le besoin de formation peut concerner certains de leurs collaborateurs ponctuellement, en particulier les bénévoles de la priorité 1.

⁵⁰ Il nous a été signalé que certains prestataires ne connaissent pas l'engagement de leurs bénévoles en termes d'EPT puisque ces données ne sont pas saisies pour ce type d'enseignants

Tableau 26 : Appréciation du besoin de formation du personnel des projets de la P1

| | Priorité 1 | | Priorité 2 | |
|--------------|----------------|-----------|----------------|-----------|
| | professionnels | bénévoles | professionnels | bénévoles |
| | Nb | Nb | Nb | Nb |
| Non | 7 | 3 | 6 | 4 |
| Quelques-uns | 4 | 6 | 2 | 1 |
| La majorité | 1 | 1 | 2 | 1 |
| Tous | 1 | 1 | 0 | 1 |
| Total | 13 | 11 | 10 | 7 |

Source : enquête

Pour ceux qui ressentent des besoins de formation supplémentaire pour leur personnel, les domaines d'enseignement proposés sont les suivants.

Tableau 27 : Domaines où des formations complémentaires sont souhaitées

| | Professionnels | Bénévoles |
|-----------|--|--|
| P1 | Animation Compétences interculturelles Enseignement à un public précarisé et très débutant Méthode en formation d'adultes Méthodes d'alphabétisation Processus pour faire passer des tests en fonction des différents niveaux à atteindre | Compétences interculturelles Echanges de pratiques avec des bénévoles d'autres associations Méthodes d'alphabétisation Processus pour faire passer des tests en fonction des différents niveaux à atteindre Méthode en formation d'adultes |
| P2 | Certificat/diplôme pédagogique ou de formateur d'adultes Connaissance du fonctionnement socio-politique du pays Enseignement à un public précarisé et très débutant Méthodes d'alphabétisation | Animation Approche systémique Compétences interculturelles Compétences pédagogiques Échanges de pratiques avec les bénévoles d'autres associations Méthode en formation d'adultes Connaissance du fonctionnement socio-politique du pays |

Source : enquête

Pour les domaines où des formations complémentaires sont souhaitées pour la priorité 1, les avis des professionnels et des bénévoles se recoupent presque totalement. Les besoins identifiés ont trait aux compétences interculturelles, à l'enseignement à un public précarisé et très débutant, aux méthodes de formation des adultes, aux méthodes d'alphabétisation et au processus pour faire passer des tests en fonction des différents niveaux à atteindre.

En ce qui concerne les besoins de formation complémentaire pour la priorité 2, les avis convergent vers le besoin de connaissances du fonctionnement socio-politique du pays et vers le besoin de méthodes/compétences pédagogiques et en formation d'adulte.

8.3 Démarches entreprises pour améliorer ou maintenir la qualité des prestations

Les prestataires indiquent mettre en application trois catégories de mesures pour améliorer ou maintenir la qualité de leurs prestations. Entre 2009 et 2010, la formation du corps enseignant a été renforcée dans les deux priorités. Un nombre croissant d'organiseurs de cours de langue renouvelle et améliore ses méthodes d'enseignement.

Tableau 28: Type de démarches entreprises pour améliorer ou maintenir la qualité des cours de langue

| Types de démarches mentionnés | Nb de mentions 2009 | Nb de mentions 2010 |
|---|---------------------|---------------------|
| Formation du corps enseignant | 11 | 14 |
| Amélioration et nouvelles méthodes d'enseignement | 9 | 13 |
| Echanges et réflexions en interne concernant les aspects organisationnels et pédagogiques | 9 | 8 |
| Nombre de projets | 16 | 17 |

Source : rapports annuels

Parallèlement à ces mesures, les prestataires de mesures ont recours à diverses méthodes d'évaluation pour adapter leurs offres de prestations et se donner les moyens de les améliorer.

Tableau 29 : Moyens mentionnés pour évaluer les mesures de la priorité 1

| Moyens mentionnés | Nb de mentions 2009 | Nb de mentions 2010 |
|--|---------------------|---------------------|
| Enquête de satisfaction | 7 | 8 |
| Evaluation des formateurs par le/la responsable de projet | 5 | 5 |
| Evaluation globale/intermédiaire du projet | 4 | 5 |
| Partage d'expériences/entretiens | 4 | 5 |
| Suivi/ encadrement | 4 | 5 |
| Visites des cours | 4 | 5 |
| Entretiens d'évaluation entre formateur/trice - participant-e | 3 | 4 |
| Retours informels des participants | 5 | 3 |
| Suivi du taux de participation / progression du nombre de participants | 3 | 3 |
| Enquêtes et interrogations informelles auprès des autochtones en contact avec les participants concernant l'évolution de leurs compétences | 1 | 1 |

Source : rapports annuels

Tableau 30 : Moyens mentionnés pour évaluer les mesures de la priorité 2

| Moyens mentionnés | Nb de mentions 2009 | Nb de mentions 2010 |
|--|---------------------|---------------------|
| Retours informels des participants | 15 | 10 |
| Evaluation des acquis/ tests de niveau | 11 | 9 |
| Evaluation globale/intermédiaire du projet | 8 | 7 |
| Enquête de satisfaction | 5 | 6 |
| Evaluation des animateur-trices (rapports, grille de suivi, etc) | 0 | 6 |
| Partage d'expériences/entretiens/réflexions avec animatrices et réunions pédagogiques | 9 | 5 |
| Suivi du taux de fréquentation | 7 | 4 |
| Suivi du nombre de demandes | 6 | 3 |
| Tenue d'un cahier de bord (nombre de participants, nationalité, discussions, description de l'activité...) | 0 | 2 |
| Visites des cours | 4 | 2 |

Source : rapports annuels

Les tableaux mettent en évidence la variété des approches, une légère augmentation des méthodes de suivi et d'évaluation pour la priorité 1 et une tendance inverse pour la priorité 2. La question qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure et comment les résultats de ces évaluations sont pris en compte dans l'amélioration des cours et ateliers.

8.4 Instruments d'évaluation du développement des compétences des participants

Connaitre l'effet d'un cours de langue est important, d'une part pour l'enseignant et les responsables de projets qui doivent s'assurer de l'efficacité de leurs prestations et d'autre part pour l'étudiant, qui doit également pouvoir mesurer son avancement, soit pour sa propre reconnaissance, soit pour la reconnaissance de ses nouvelles compétences par d'autres acteurs, notamment dans le cadre d'une formation ou d'une carrière professionnelle. Une telle évaluation doit être effectuée à la fin d'un cours en respectant une procédure standardisée et de qualité. Sinon, les résultats de l'évaluation ne sont pas reconnus et les participants courent le risque d'être traités de manière inégale selon les pratiques et les exigences des enseignants.

L'évaluation du développement des compétences n'exclut cependant pas l'application d'autres pratiques d'évaluation. Etant donné que de nombreux participants ne disposent que d'un niveau de formation faible, voire très faible, il peut être très utile de travailler également avec d'autres instruments d'appréciation de l'avancement des compétences comme l'auto-évaluation ou l'évaluation continue.

Tableau 31 : Démarches mentionnées pour vérifier le développement des compétences des participants aux cours de langue

| Démarches mentionnées | Nb de mentions 2009 | Nb de mentions 2010 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Evaluation finale (ou globale) | 7 | 13 |
| Tests écrits et oraux standardisés | 3 | 9 |
| Auto-évaluation | 4 | 3 |
| Nombre de projets | 16 | 17 |

Source : rapports annuels

Le nombre d'organiseurs de cours ayant indiqué effectuer des évaluations finales a presque doublé entre 2009 et 2010. Ces évaluations ne sont pas dans tous les cas fondées sur des tests écrits et oraux standardisés. Bien qu'elle soit devenue trois fois plus fréquente d'une année à l'autre, l'utilisation des tests (oraux et écrits) n'est mentionnée que par une légère majorité des prestataires en 2010. Les démarches d'auto-évaluation sont plutôt rares et semblent être légèrement en recul.

L'enquête auprès des prestataires a permis de récolter des informations concernant les types d'outils utilisés et leur appréciation. De manière générale, le tableau qui suit montre une grande diversité dans les instruments utilisés.

Tableau 32 : Jugement des outils utilisés pour évaluer les compétences acquises

| | Très ou plutôt satisfaisant | Peu ou pas satisfaisant | Total |
|---|-----------------------------|-------------------------|-------|
| Outil basé sur le Diplôme Initial de Langue Française, DILF et/ou le Diplôme d'Etudes en Langue Française, DELF | 2 | 1 | 3 |
| Outil basé sur la méthode CLE International | 1 | | 1 |
| Outil basé sur la méthode de Français en Jeu | 6 | 1 | 7 |
| Outil basé sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues, CECR | 4 | 1 | 5 |
| Outil basé sur le Portfolio Européen des Langues (PEL) | 1 | 1 | 2 |
| Autre outil : Tests internes | 5 | 1 | 6 |

Source : enquête

Parmi les outils les plus répandus on compte la méthode de Français en Jeu et l'outil basé sur le CECR. Cinq autres organismes indiquent employer des tests développés à l'interne.

La grande majorité des organisateurs de cours ont répondu être satisfaits ou plutôt satisfaits des outils qu'ils utilisent pour évaluer les compétences acquises par leurs participants. L'outil développé par Français en Jeu semble correspondre très largement aux besoins des organisateurs de cours.

Deux tiers des participants à l'enquête indiquent ne pas rencontrer de difficultés dans l'utilisation des tests qu'ils emploient. L'intérêt pour la mise à disposition d'outils standards est élevé, ce particulièrement en ce qui concerne les entretiens d'évaluation ouverts avec les participants.

Tableau 33 : Intérêt pour les différents outils standards suivants

| | Nb |
|---|-----------|
| Entretien d'évaluation ouvert avec les participants | 9 |
| Test de compétences linguistiques orales | 8 |
| Test de compétences linguistiques écrites | 7 |
| Nombre de projets | 14 |

Source : enquête

8.5 Attestation de fin de cours

De façon générale, tous les organismes de cours de langue délivrent une attestation de fin de cours, mais pas nécessairement de façon systématique (sur demande) et les critères d'attribution varient.

Tableau 34 : Liste des conditions pour l'attribution d'une attestation de fin de cours

| Conditions d'attribution d'une attestation de fin de cours | Nombre de mentions en 2009 | Nombre de mentions en 2010 |
|--|----------------------------|----------------------------|
| Réussite de l'examen/évaluation (attestations spécifiques) | 2 | 2 |
| 90% de participation | 2 | 0 |
| 80% de participation | 6 | 9 |
| 75% de participation | 0 | 1 |
| Participation régulière | 4 | 4 |
| Critères non spécifiés | 4 | 3 |

Source : rapports annuels

Pour fournir une attestation de cours, de plus en plus d'organismes tendent vers le critère d'une participation aux cours d'au moins 80%.

8.6 Points clé du chapitre

- Près de la moitié des organisateurs de cours de langue sont au bénéfice d'une formation certifiée EduQua mais ils sont légèrement moins nombreux en 2010 qu'en 2009.
- Le personnel du dispositif langue et formation est composé aux deux tiers par des bénévoles.
- Les organisateurs de cours jugent majoritairement que leur personnel professionnel est suffisamment formé pour accomplir ses tâches, le besoin de formation est perçu comme ponctuel, en particulier auprès des bénévoles de la priorité 1.
- Les démarches fréquemment entreprises par les organisateurs de cours pour améliorer la qualité de leurs prestations sont principalement la formation des enseignants et le renouvellement et l'amélioration des méthodes d'enseignement.
- La méthode d'évaluation des mesures la plus courante parmi les prestataires de cours de langue est l'enquête de satisfaction et, pour les prestations de la priorité 2, les retours informels.
- L'utilisation des tests standardisés écrit ou oraux, comme outil de validation des compétences des participants aux cours de langue, tend à être plus répandue en 2010.
- Les attestations de fin de cours ne sont pas délivrées systématiquement et, lorsqu'elles le sont, les critères d'attribution sont variés. Le plus mentionné est celui d'une participation d'au moins 80% au cours.

9 COORDINATION ET COLLABORATION

Le dispositif langue et formation cofinancé par le BCI s'insère dans un contexte institutionnel dans lequel d'autres acteurs financent et offrent des prestations similaires, voire même égales. Des mesures pour apprendre le français sont également financées et/ou proposées par les écoles publiques, l'aide sociale (CSR), l'assurance chômage (ORP) et les nombreuses écoles privées.

9.1 Appréciation de la coordination et de la collaboration avec les organisations partenaires

Toute une section du questionnaire de l'enquête menée auprès des prestataires a été destinée à mettre en évidence leur point de vue par rapport à la coordination et la collaboration avec les organismes partenaires.

Tableau 35 : Appréciation de la coordination et de la collaboration entre les organisateurs de cours/ateliers et les organismes partenaires

| Coordination et collaboration avec: | Priorité | Bonne | Assez bonne | Assez mauvaise | Mauvaise | Total |
|---|----------|-------|-------------|----------------|----------|-------|
| Ecoles primaires | P1 | 6 | 3 | 2 | 1 | 12 |
| | P2 | 5 | 3 | 2 | - | 10 |
| Ecoles secondaires | P1 | 6 | 3 | 2 | 1 | 12 |
| | P2 | 3 | 2 | 2 | - | 7 |
| Centres sociaux régionaux (CSR) | P1 | 8 | 4 | 3 | - | 15 |
| | P2 | 5 | 4 | 2 | - | 11 |
| Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) | P1 | 5 | 5 | 3 | - | 13 |
| | P2 | 2 | 6 | 2 | 1 | 11 |
| Organisateurs des mesures de passerelles entre l'école obligatoire et la formation professionnelle (SEMO, etc.) | P1 | 1 | 2 | 5 | - | 8 |
| | P2 | - | 2 | 3 | 1 | 6 |
| Offices régionaux de placement (ORP) | P1 | 3 | 1 | 5 | 3 | 12 |
| | P2 | 1 | 2 | 4 | 2 | 9 |
| Ecoles privées | P1 | - | 2 | 2 | 4 | 8 |
| | P2 | - | 3 | 1 | 2 | 6 |

Source : enquête

Selon les responsables de projets, la coordination et la collaboration fonctionne bien avec les organismes du domaine de l'instruction publique ainsi que du domaine social. En revanche, elle est jugée plus difficile avec les acteurs de l'insertion professionnelle et avec les écoles privées.

9.2 Mesures de coordination et de collaboration en place et mesures souhaitées

Le tableau ci-dessous met en évidence un grand nombre de mesures de coordination et de collaboration, dont certaines n'ont été qu'entamées et dont la majorité sont mises en œuvre au niveau régional par les prestataires. D'après la définition introduite en début de chapitre par rapport à la coordination et la collaboration, il est important de noter que les propositions d'amélioration transmises par les prestataires sont variées, et qu'elles concernent majoritairement le domaine de la sensibilisation et de l'information des différents partenaires. Ces mesures relèvent ainsi principalement de la collaboration et non de la coordination entre les différents acteurs.

Tableau 36 : Mesures de coordination et de collaboration existantes et souhaitées

| Mesures de coordination et de collaboration existantes | Mesures de coordination et de collaboration souhaitées par les responsables de projet |
|--|---|
| BCI | |
| <p>Publication et diffusion d'un catalogue des mesures dans les milieux concernés (brochures et site internet)</p> <p>Organisation de la plateforme cours de français</p> <p>Prise de contact avec des représentants du Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) sans collaboration effective à ce stade</p> <p>Prise de contact avec des représentants du Service de l'emploi (SDE) sans collaboration effective à ce stade</p> <p>Envoi d'une lettre par le Conseiller d'Etat aux communes pour les inciter à contribuer davantage à la mise en place des cours de langue et d'ateliers en faveur des étrangers.</p> | <p>Informers les autres acteurs publics (p.ex. EVAM) et privés (notamment les entreprises) des prestations et les encourager pour qu'ils fassent effectivement la promotion au sein de leur organisation</p> <p>Encourager davantage les communes pour qu'elles mettent en place des cours et des places d'accueil pour les enfants des parents inscrits aux cours</p> <p>Renforcer le soutien cantonal pour stimuler les activités des associations étrangères en matière de langue et formation</p> |
| EVAM | |
| <p>Inscription des mesures dans le catalogue de l'EVAM</p> <p>Information sur l'offre aux personnes placées dans certains logements de l'EVAM</p> <p>Diverses collaborations ponctuelles entre les organisateurs de cours/atelier et les collaborateurs de l'EVAM (responsables de formations, assistantes sociales)</p> | <p>Mieux informer les membres du dispositif langue et formation des formations proposées par l'EVAM</p> <p>Fournir aux membres du dispositif langue et formation une liste des personnes de contact de l'EVAM afin d'améliorer l'échange d'information</p> <p>Mieux informer les personnes prises en charge par l'EVAM concernant l'offre hors EVAM au moment où elles quittent l'institution</p> <p>Mieux informer les personnes prises en charge par l'EVAM concernant le financement et la prise en charge des élèves des mesures du dispositif langue et formation</p> <p>Mettre en place des conventions de places pour leurs migrants</p> <p>Mieux encadrer et suivre leurs requérants (comme le projet dans le quartier La Papille de Prilly où l'EVAM suit environ 250 requérants qui y habitent)</p> |
| CSR | |
| <p>Contacts informels entre le SPAS et le BCI</p> <p>Collaboration ponctuelles au niveau régional entre certains CSR et prestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution de brochures concernant les cours/ateliers - Contacts ponctuels avec des assistants sociaux - Information aux responsables des CSR et aux assistants sociaux des cours existants dans leur | <p>Systématiser l'information des assistants sociaux par rapport à l'offre du dispositif langue et formation</p> <p>Améliorer l'information des assistants sociaux par rapport au fonctionnement du dispositif langue et formation (publics cibles, participation volontaire, etc.)</p> <p>Réduire le nombre de justificatifs nécessaires afin d'obtenir l'accord de suivre un cours de langue financé par le budget des mesures individuelles</p> <p>Améliorer la sélection des bénéficiaires RI afin de n'envoyer que des</p> |

| Mesures de coordination et de collaboration existantes | Mesures de coordination et de collaboration souhaitées par les responsables de projet |
|--|---|
| région et de leurs publics cibles (séances d'information, Forum MIS, visites mutuelles) | personnes étrangères véritablement intéressées pour suivre un cours |
| Ecoles primaires | |
| <p>Collaboration ponctuelles au niveau régional entre certains projets et écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'information aux enseignants via des flyers - Invitation des responsables de projet dans les conférences des maîtres - Information des familles étrangères (p.ex. soirée d'information avec les parents non francophones arrivants) - Représentants des écoles au sein du comité de l'organisateur de cours | <p>Systematiser l'accueil des représentants du dispositif langue et formation dans les conférences des maîtres</p> <p>Systematiser l'organisation de soirées d'information aux parents conjointement avec les écoles, les organisateurs de cours, les associations (p.ex. invitation dans une soirée des parents)</p> <p>Renforcer les cours pour adultes en lien avec le suivi de leurs enfants à l'école</p> <p>Mettre à disposition des salles pour les cours de langue</p> <p>Mettre en place des projets communs dans le cadre du domaine parascolaire sous la responsabilité des communes</p> |
| Crèches/garderies | |
| <p>Collaboration avec le Bureau d'information aux parents (Bip) à Lausanne pour organiser des places d'accueil pendant les cours</p> <p>Distribution de flyers et bulletins d'inscription aux parents dans certaines institutions</p> | <p>Informers systématiquement les parents répondant à un des publics cibles du BCI</p> <p>Mettre à disposition plus de places dans les garderies du canton pour des petites périodes pour permettre aux personnes de venir aux cours</p> |
| Employeurs | |
| <p>Cours offerts en collaboration avec le CHUV</p> <p>Cours offerts en collaboration avec un EMS</p> <p>Envoi des brochures d'information aux entreprises d'une région ou à certaines entreprises employant un taux d'étrangers élevé</p> | <p>Promouvoir le suivi des cours de langue dans le cadre de la formation continue</p> <p>Libérer les employés pour le suivi d'un cours de français (notamment pour les gens avec des horaires irréguliers)</p> <p>Permettre aux employés d'organiser le travail pour suivre un cours de langue</p> <p>Payer les cours au prix coutant</p> |
| Offices de la population/contrôle des habitants | |
| <p>Distribution de brochures et bulletins d'inscriptions aux nouveaux arrivants dans certaines communes</p> | <p>Distribuer systématiquement le catalogue des mesures à tout nouvel arrivant</p> <p>Informers mieux les nouveaux arrivants de manière orale</p> |
| Associations des étrangers | |
| <p>Dans certaines associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution de brochures - Recrutement de participants aux cours - Intégration des cours aux activités | <p>S'impliquer davantage dans la promotion des mesures de langue et formation auprès des membres des associations</p> <p>Améliorer l'information réciproque entre associations étrangères et projets du dispositif langue et formation concernant les activités mises en place</p> <p>Organiser davantage de cours de langue française en parallèle de la langue étrangère propre à la communauté de l'association</p> |

Source : enquête

9.3 Coordination et collaboration avec les écoles primaires et les dispositifs de l'insertion socio-professionnelle

Sur la base des résultats de l'analyse documentaire et de l'enquête, la question de la coordination et de la collaboration a été approfondie à travers une série d'entretiens semi-directifs aussi bien avec les organismes partenaires qu'avec certains prestataires.

Ecoles primaires

En raison de la volonté du BCI de renforcer les mesures visant l'intégration des enfants en âge préscolaire (0-4 ans), la coordination et la collaboration avec les écoles primaires est importante. Elles offrent déjà plusieurs prestations en la matière, comme les classes d'accueil, des séances d'information aux parents allophones. Au niveau du canton, le BCI est entré en contact avec le département de l'instruction publique afin d'envisager la collaboration avec les écoles. Des discussions afin d'élaborer des projets de coordination et/ou collaboration sont en cours sans qu'une stratégie n'ait pu être retenue à ce jour.

Au niveau des projets, la collaboration se déroule bien selon les résultats de l'enquête. Certaines personnes ont cependant mentionné un manque de motivation des instituteurs et des directions. Selon elles, la collaboration est difficile puisque les écoles sont cantonales. Cependant en dépit de cela, la collaboration peut être très étroite. A Payerne, l'école offre un cours de langue pour les enfants de parents allophones, tous les parents migrants sont informés de l'offre de cours de l'association financée par le BCI au moment de l'inscription de leurs enfants, un représentant de l'association est périodiquement invité à présenter les prestations aux séances d'information et la doyenne chargée des enfants migrants participe régulièrement à l'assemblée générale de l'association.

Cet exemple montre que les écoles primaires disposent d'une marge suffisamment grande pour s'engager dans le domaine de l'intégration des étrangers et établir des collaborations fructueuses avec les organisateurs de cours et d'ateliers du dispositif langue et formation, sans directive de l'autorité cantonale.

Dispositif du revenu d'insertion (RI)

La présence de bénéficiaires RI dans les cours de langue cofinancés par le BCI a été confirmée par plusieurs prestataires. Au niveau cantonal, le nombre de ces cas n'est cependant pas connu.

Pour soutenir les personnes au bénéfice d'un RI, les CSR disposent d'un catalogue de mesures d'insertion sociale (MIS) et d'un budget pour octroyer des mesures individualisées pour chaque centre. De ce fait, la question soulevée est celle de savoir si le suivi d'un cours de langue par un bénéficiaire RI devrait être financé par ce budget ou non. Le BCI a pris l'initiative d'aborder cette question avec le SPAS, responsable de la mise en place des mesures d'insertion.

Celui-ci n'a cependant pas encore pu analyser la question puisqu'il est actuellement en train de mettre en œuvre une réforme conséquente.⁵¹ Il a donc été décidé de ne pas distribuer le catalogue des mesures du BCI avant d'avoir, d'une part, clarifié la communication et les directives concernant l'utilisation de ces mesures et d'autre part, laissé le temps aux assistants sociaux de se familiariser avec les 45 mesures conventionnées de son propre catalogue.

L'importance des cours de langue pour l'autonomisation des bénéficiaires RI a été soulignée par les assistants sociaux des CSR. Le SPAS envisage donc d'analyser une éventuelle intégration de ce type de mesures dans son catalogue. Elle pourrait s'effectuer à travers une utilisation plus systématique des mesures individualisées ou si la demande s'avère très forte, par une convention.

Selon les nouvelles directives de l'appui social du canton de Vaud les mesures ne peuvent être octroyées que dans une perspective d'autonomisation des bénéficiaires RI ce qui veut dire normalement la reprise d'un travail. L'objectif des

⁵¹ Mise en œuvre des nouveaux Principes directeurs de l'action sociale vaudoise (PDASV)

mesures du SPAS et ceux du BCI ne sont alors pas les mêmes. Bien que le programme cantonal du Point fort 1 « langue et formation » mentionne le but de l'intégration professionnelle,⁵² cet aspect ne constitue pas la seule dimension visée de l'intégration des étrangers.⁵³

Cette différence au niveau de la finalité des mesures entre ces deux dispositions a des implications dans la coordination et la collaboration entre les offres des deux autorités cantonales :

- Dans le cadre d'un projet d'autonomisation, les bénéficiaires RI peuvent être tenus de suivre une mesure, alors que les offres du BCI reposent sur le principe de la participation volontaire. Dans le cadre de l'enquête auprès des organisateurs de cours, cette difficulté a déjà été mentionnée.
- Le SPAS évalue les prestataires et exige des évaluations de l'atteinte des objectifs fixés, alors que cela n'est pas pratiqué dans tous les cours de langue financés par le BCI.
- Le contenu et la pédagogie d'un cours de français visant l'autonomisation d'un bénéficiaire du RI ne sont pas forcément les mêmes que le renforcement de « l'autonomie des personnes étrangères dans la vie quotidienne, notamment dans leurs démarches auprès des administrations locales et cantonales », qui est l'objectif défini pour les mesures financées par le BCI.
- Le SPAS a constaté que des mesures du catalogue MIS destinées principalement aux étrangers ne sont pas très souvent utilisées. Certains AS hésitent à envoyer des bénéficiaires dans ce type de mesures par crainte de stigmatiser le bénéficiaire.

En revanche, le SPAS est intéressé par la meilleure couverture géographique des prestataires du dispositif langue et formation qui est complémentaire à l'offre des MIS. Un organisateur de cours a par ailleurs déjà mentionné faire partie du catalogue des MIS du SPAS.

Dispositif de l'assurance de chômage

Selon les informations du Service de l'emploi (SDE), les cours de langue représentent un pilier central de l'appui offert par les offices régionaux de placement (ORP) aux personnes inscrites au chômage. Le SDE a conventionné des cours qui figurent dans son catalogue. Un autre financement des cours de langue n'est pas prévu. Un organisateur de cours de langue du dispositif langue et formation pourrait cependant théoriquement être conventionné et ainsi intégrer le catalogue LACI. D'autres prestataires conventionnés offrent également leurs mesures à d'autres institutions comme l'assurance invalidité. Par contre, un cofinancement des mesures du dispositif langue et formation n'est pas du tout envisagé au SDE à ce stade.

Les analyses du SDE ont mis en évidence que certains chômeurs ne savent pas faire valoir les compétences qu'ils ont acquises à travers un cours de langue par exemple, lors de la séance avec le conseiller en emploi ou au cours d'un entretien d'embauche.

Du point de vue des ORP, il serait donc souhaitable que les enseignants du dispositif langue et formation fournissent une attestation reconnue sur le marché du travail et qu'ils sensibilisent les diplômés sur l'importance de faire valoir ces acquis au moment de la recherche d'un travail.

⁵² Schéma sur la page 6

⁵³ « L'intégration vise à favoriser la coexistence des populations suisses et étrangères sur la base des valeurs constitutionnelles communes, ainsi que le respect et la tolérance mutuels. Ce processus d'ajustement réciproque doit permettre aux étrangers de participer à la vie économique, sociale et culturelle sur le principe de l'égalité des chances. » Source : Priorités 2009-2012 de la politique d'intégration des étrangers du Conseil d'Etat du canton de Vaud

9.4 Points clé du chapitre

- Les responsables de projets apprécient de façon contrastée la collaboration avec les organisations partenaires. L'appréciation est positive avec les acteurs du domaine de l'instruction publique et du domaine social et plus mitigée avec les acteurs de l'insertion professionnelle et les écoles privées.
- Au niveau cantonal, la collaboration avec les écoles primaires n'est pas définie. En revanche dans certaines régions, une étroite collaboration entre écoles et prestataires a pu s'établir.
- L'importance des cours de langue dans l'insertion socio-professionnelle est reconnue par le SPAS, l'autorité responsable du RI. Les réflexions concernant le renforcement de ces mesures dans son catalogue et la collaboration avec le domaine « langue et formation » est en cours.
- Les objectifs et démarches du dispositif RI et de l'intégration des étrangers ne sont cependant pas les mêmes, ce qui a de multiples implications sur la coordination et la collaboration entre les deux domaines.
- Les cours de langue constituent un élément central du catalogue de mesures des ORP. Les prestations cofinancées par le BCI sont considérées comme complémentaires. L'importance des compétences et diplômes pour faire valider les compétences dans la recherche d'un emploi a été soulignée.

10 SYSTÈME DE REPORTING ET DE MONITORING

Pour les mesures du domaine « Langue et formation », le BCI ne dispose pas d'un système de pilotage qui permettrait de suivre et d'évaluer l'intervention publique sur la base d'objectifs, de cibles et d'indicateurs. En revanche, avec le programme du Point fort 1 « Langue et formation », les autorités cantonales sont obligées de fournir, à la Confédération, chaque année, différentes informations qualitatives et quantitatives concernant le déroulement des activités. Pour saisir ces données, le BCI a introduit un système de reporting annuel avec les organisateurs de cours subventionnés.

Comme avec tout système de reporting et de monitoring, une première phase d'apprentissage et d'adaptation aussi bien au niveau des indicateurs que du système informatique utilisé pour leur saisie est nécessaire. Après les premières expériences, le BCI a déjà apporté des améliorations à son système. La réalisation de diverses analyses détaillées dans le cadre de cette étude a permis de mettre en évidence un certain nombre de difficultés, qui sont répertoriées dans ce chapitre et qui suivent la présentation des éléments contenus dans le système informatique mis en place.

10.1 Système informatique pour la saisie des informations

Le rapport annuel des prestataires englobe trois types de documents standards mis à disposition par le BCI :

- un formulaire Word avec différentes questions ouvertes et fermées concernant des données qualitatives et quantitatives
- un récapitulatif sous forme d'une liste Excel avec des informations quantitatives concernant le lieu du cours, le nombre de périodes, la durée du cours, le nombre de cours, le nombre moyen de participants par cours, les publics cibles spécifiques et le nombre de permis F
- les comptes dans un document Excel.

Selon les organisateurs de cours, divers autres documents ont été annexés (lettre, questionnaires de satisfaction, documents pédagogiques, exemples d'exercice ou d'attestation, etc.). Dans cette activité de reporting, les prestataires ont la possibilité de demander des clarifications et appuis auprès du BCI. Pour le rapport du BCI à l'Office fédéral des migrations (ODM), une liste Excel pour les données chiffrées et un document Word pour les questions ouvertes doivent être utilisés.

10.2 Qualité des indicateurs et des réponses fournies

Outre les aspects techniques du système d'information, la qualité de l'information d'un système de rapport et de monitoring est le résultat de la qualité des questions posées et des indicateurs utilisés ainsi que de la qualité des réponses fournies. La formulation des questions et la définition des indicateurs relève de la responsabilité du BCI, alors que la qualité des réponses dépend de l'implication des prestataires.

Formulation des questions et définitions des indicateurs

Lacunes d'indicateur pour certains critères des publics cibles prioritaires

Pour plusieurs critères des publics cibles, aucun indicateur n'est demandé aux prestataires dans le rapport annuel : responsabilité parentale (avoir un enfant ou non), poursuite d'une activité lucrative, niveau de formation, compatibilité des horaires, moyens financiers pour payer une offre commerciale, droit à d'autres mesures de formation (prise en charge par un CSR, ORP, AI etc.).

Manque de clarté dans la formulation de certaines définitions ou de certaines questions

Dans l'analyse des réponses, on constate des termes ayant été interprétés de manière différente. Par exemple :

« 2.5 Est-ce que des listes d'attente ont dû être établies ? Si oui, combien de personnes étaient concernées ? »

Quelques prestataires ont indiqué toutes les personnes figurant sur les listes d'attente au cours de l'année, dont toutes ou une partie a quand même pu suivre un cours après qu'une place se soit libérée. Un autre groupe a transmis les chiffres des personnes sur des listes d'attente qui n'ont pu intégrer un cours. Ces données sont donc de différentes natures et ne peuvent pas être agrégées.

L'analyse du nombre des participants a également mis en évidence l'importance d'une formulation claire et sans équivoque des indicateurs demandés. Les prestataires de la priorité 2 ont par exemple confondu le nombre de participants avec le nombre des places mises à disposition.

Questions ouvertes pour saisir des données quantitatives

A plusieurs reprises, des informations qualitatives et quantitatives sont demandées simultanément. Par exemple à la question 2.6 du formulaire: « Des participant-e-s ont-elles/ils interrompu le cours ? Si oui, pour quelles raisons et combien de personnes étaient concernées ? ».

Les personnes appelées à répondre à une telle question ont tendance à indiquer les données quantitatives sous forme de commentaire. Par exemple : « le nombre de personnes ayant quitté le cours avant sa fin est faible... » au lieu d'indiquer le chiffre. Les données ne peuvent alors pas être utilisées pour des analyses.

Par ailleurs, l'extraction des données quantitatives d'une réponse textuelle nécessite plus de temps qu'une saisie d'information avec une case prévue pour un chiffre.

Problèmes d'unité

Pour certains indicateurs l'unité n'a pas été indiquée de manière précise : « tranche d'âge » ou « adulte ». Les organisations ayant rempli les formulaires ont appliqué différentes définitions à ces catégories. Les données ne peuvent alors plus être utilisées pour une analyse statistique.

Nombreux éléments d'information saisis dans une seule question

L'analyse des rapports annuels a montré que les personnes ont tendance à fournir des réponses incomplètes à des questions qui comportent plusieurs éléments d'information, comme c'est le cas avec la suivante : « 2.8 Les participant-e-s reçoivent-ils/elles une attestation à la fin du cours ? Si oui à quelle condition, dans quelle proportion et quel est son contenu ? Possibilité d'exprimer ces chiffres en pourcentage sur l'ensemble des cours. Merci de préciser s'il y a des différences significatives entre différents types de cours et/ou entre les différentes régions »

Qualité des réponses fournies

On observe généralement que les prestataires donnent plus systématiquement une réponse aux questions figurant dans les formulaires du BCI en 2010 après une première année de pratique (2009).

Tableau 37 : Taux de réponses aux questions posées dans les formulaires

| Questions posées | P1 | | P2 | |
|--|------|--------------|------|--------------|
| | 2009 | 2010 | 2009 | 2010 |
| Nombre de bénéficiaires | 100% | 100% | 81% | 93% |
| Nationalité des bénéficiaires | 31% | Plus demandé | 35% | Plus demandé |
| Age des bénéficiaires ⁵⁴ | 59% | 100% | 65% | 94% |
| Permis de séjour des bénéficiaires | 75% | 94% | 31% | 83% |
| Atteinte du public cible | 100% | 100% | 100% | 97% |
| Instruments d'évaluation du développement des compétences | 100% | 94% | 80% | 100% |
| Fourniture d'une attestation | 100% | 100% | 80% | 100% |
| Démarches d'amélioration des cours | 100% | 100% | 80% | 75% |
| Mesures de promotion | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Démarches pour affecter les participants aux classes | 100% | 100% | - | - |
| Possibilité de suivre les activités pour tous les intéressés | 100% | 94% | 100% | 100% |
| Listes d'attente | 100% | 88% | - | - |

Source : rapports annuels

⁵⁴ Changement dans le reporting des catégories d'âge demandées.

Il ressort des analyses des rapports annuels que la qualité des réponses s'est améliorée entre 2009 et 2010. D'une part, cela est certainement dû aux précisions apportées aux formulaires par le BCI, d'autre part, il est probable qu'un effet d'apprentissage avec ce nouvel outil ait eu lieu après une année de pratique. Cependant force est de constater qu'un nombre significatif de réponses n'est pas complet et/ou précis :

- Certains éléments des questions qui demandent plusieurs informations à la fois ne sont pas indiqués.
- Certaines informations ne sont pas indiquées au bon endroit (beaucoup d'éléments ont été mentionnés sous les deux premières questions générales, mais ces informations sont manquantes lorsque les questions correspondantes sont posées plus loin dans le rapport annuel)
- Les nationalités n'ont très souvent pas été indiquées, ou si elles le sont c'est par régions (Afrique, Asie, etc.) ou de manière imprécise (11 personnes de l'Italie, de l'Afrique du Sud et de la Roumanie)

10.3 Points clé du chapitre

- Un système de reporting performant dépend pour beaucoup de la formulation des questions et de la définition des indicateurs afin que ces derniers ne laissent pas de place à l'interprétation des organismes subventionnés et que les informations ainsi récoltées soient utiles et comparables.
- On observe une amélioration de la qualité des réponses fournies par les prestataires de cours après une année de pratique.
- L'analyse des réponses fournies dans les rapports annuels des organismes met en évidence les problèmes suivants :
 - Manque de clarté dans la formulation de certaines définitions
 - Plusieurs types d'information sont demandés dans une seule question
 - Les unités de certaines variables à saisir ne sont pas précisées.

11 CONCLUSION : RÉPONSES AUX QUESTIONS D'ÉVALUATION

Avec la nouvelle loi sur les étrangers et le Programme des points forts 2008-2011, les mesures favorisant les compétences de langue et de communication sont devenues un pilier central de la politique d'intégration de la Confédération dans laquelle le rôle des autorités cantonales a en même temps été renforcé. Ce sont ces dernières qui gèrent l'argent destiné aux prestataires de la Confédération dès lors. En contrepartie de cette délégation de compétences aux cantons, la Confédération a formulé des exigences pour l'élaboration du programme, le reporting, la gestion de qualité ou l'évaluation qui ont des incidences sur les communes et les prestataires.

Dans le canton de Vaud comme dans d'autres régions, les organisateurs de cours ne dépendent pas intégralement des subventions fédérales et cantonales. Le dispositif fonctionne également avec la contribution des communes, notamment de la Ville de Lausanne, et avec l'apport très important des enseignants bénévoles. Le BCI intervient de manière incitative et sa politique dépend fortement de la collaboration et des ressources d'autres acteurs. A bien des égards, la relation entre autorités cantonales et prestataires est plus partenariale que hiérarchique. Le BCI ne peut pas simplement obliger les organisateurs de cours à changer leurs pratiques, en fonction des exigences de la Confédération, sans risque que des ressources d'une commune ou d'une association de bénévoles ne cessent d'être investies au bénéfice des étrangers. Si une association de bénévoles ferme ses portes parce que le BCI coupe sa subvention, tout l'appui des enseignants bénévoles est perdu pour la politique d'intégration.

Cet état de fait ne met cependant pas en cause la mise en œuvre d'ajustements nécessaires pour un dispositif de subvention en pleine croissance. Il demande simplement une stratégie qui prend en compte la relation plutôt

partenariale que hiérarchique entre les acteurs de cette politique. Dans un cadre réglementaire clair et en fonction d'objectifs bien définis et partagés, le changement doit être mené par la conviction de ces organismes partenaires et par la mise à leur disposition d'outils soutenant la démarche. C'est un processus qui demande un engagement important et du temps.

Les conclusions de cette évaluation présentées dans ce chapitre et les recommandations qui en découlent s'inscrivent dans cette logique d'intervention partenariale et participative.

Question d'évaluation 1

Quelles sont les catégories théoriques des publics cibles des cours de langue?

Les catégories théoriques des publics cibles sont définies dans le programme cantonal comportent les ayants droit et différents publics cibles prioritaires :

| | |
|---|---|
| Ayants droit aux mesures du Point fort 1 « Langue et formation » | |
| Tous les migrants séjournant légalement et durablement en Suisse | |
| Public cible prioritaire pour tout le programme | |
| Personnes qui ont un accès difficile aux offres de cours existants dans leur région | |
| Femmes sans activité lucrative et avec des enfants en bas âge | |
| Personnes occupant des postes peu qualifiés, peu formées et ayant de longs horaires de travail : peu de temps et de moyens pour une formation en langue. Pas accès aux offres commerciales. | |
| Personnes qui ne bénéficient pas d'autres mesures de formation | |
| Publics cibles prioritaires spécifiques aux deux priorités du programme | |
| Priorité 1 : apprentissage linguistique | Priorité 2 : faciliter la communication et l'accès à l'information |
| | Enfants en âge préscolaire (avant le cycle initial) |
| Publics cibles prioritaires spécifiques à certaines mesures des deux priorités | |
| Mesure : cours semi-intensifs | Mesure : sensibilisation au français pour les enfants en âge préscolaire |
| Personnes de niveau faux-débutant et travaillant dans la journée | Enfants allophones |
| Mesure : cours intensifs | |
| Personnes ayant un emploi du temps qui permet la disponibilité (intensif) | |

Dans une très large mesure, les prestataires des deux priorités estiment que les publics cibles définis dans le programme cantonal sont pertinents. Seules des demandes de précision ont été formulées. Ceci contraste avec le fait qu'une moitié des organisateurs de projets des deux priorités souhaite élargir le public cible. Il semble donc y avoir un

clivage parmi les prestataires qui souhaitent mieux cibler le cercle des bénéficiaires et ceux qui veulent l'élargir, voire permettre à tout le monde d'avoir accès aux prestations.

D'un point de vue théorique, on constate l'absence d'une articulation entre les mesures, les publics cibles et les différents effets prévus sur les bénéficiaires. La mise en évidence et la communication d'un tel modèle de causalité par les autorités publiques sont cependant cruciales pour l'efficacité et l'efficience d'une politique publique et cela d'autant plus dans un dispositif pour lequel la mise en œuvre des prestations est déléguée à des acteurs privés, qui disposent d'une large marge de décision.

Il convient également de souligner les implications du caractère peu contraignant de la définition du terme public cible « prioritaire » puisqu'il n'est pas exclusif. Il laisse aux prestataires une très grande marge d'interprétation et de responsabilité pour décider quelles personnes peuvent bénéficier ou pas des cours de langue subventionnés. L'utilisation des termes « séjournant durablement en Suisse » est également problématique étant donné qu'il s'agit d'un critère définissant les ayants droit. Il peut être interprété de différentes manières et risque d'entraîner de ce fait des inégalités de traitement.

Certaines réponses au questionnaire de l'enquête ont mis en évidence que les prestataires interprètent différemment le critère « Personnes qui ont un accès difficile aux offres de cours existants dans leur région ». Cette accessibilité peut être comprise comme un manque de moyens financiers ou un trop grand éloignement géographique. Le critère « Personnes qui ne bénéficient pas d'autres mesures de formation », porte également à confusion. L'intention souhaitée en énonçant ce critère est probablement de restreindre l'accès aux migrants qui ont le droit de bénéficier de ces mesures de formation à travers d'autres sources de financement comme l'assurance chômage ou l'aide sociale.

Finalement, la définition actuelle ne dit pas si les différents critères des publics cibles doivent être appliqués de manière cumulative ou alternative.

Question d'évaluation 2

Combien y a-t-il aujourd'hui de représentants de chacune des catégories de publics cibles dans les cours?

Les données analysées pour répondre à cette question proviennent des rapports annuels fournis par les prestataires. Des problèmes de qualité de ces données ont limité les possibilités d'analyses statistiques. D'une part, on note des difficultés relatives à la formulation des questions et à la définition des indicateurs dans le formulaire : pour plusieurs critères des publics cibles, aucun indicateur n'est demandé aux prestataires dans le rapport annuel; quelques indicateurs demandés ne sont pas suffisamment précis ; les réponses à certaines questions demandent à la fois des informations qualitatives et quantitatives et pour certains indicateurs, les unités n'ont pas été définies. D'autre part, certains prestataires n'ont pas répondu à toutes les questions de manière exhaustive. Face à ces problèmes de qualité des données, notre équipe a tenté d'élaborer le maximum de statistiques possibles. Certaines lacunes n'ont cependant pas pu être comblées.

Le nombre des bénéficiaires de la priorité 2 ne peut pas être déterminé avec précision. Les indications que contiennent les rapports annuels n'ont pas été saisies de manière standardisée : certains prestataires de cours ont indiqué le nombre de participants, alors que d'autres ont transmis le nombre de places (qui peuvent être occupées par plusieurs participants). C'est la raison pour laquelle, les analyses des variables sur les bénéficiaires de ce chapitre ne portent que sur les cours de langue de la priorité 1.

En ce qui concerne les prestations, on constate que la quantité de l'enseignement s'est accrue fortement pour un nombre de bénéficiaires légèrement plus faible entre 2009 et 2010. Le taux des étrangers atteints par les mesures a diminué (-4.3%), alors que la durée moyenne de l'enseignement par personne a considérablement augmenté (+25%). Étant donné que la moitié des organisateurs a dû refuser des intéressés, la légère diminution des bénéficiaires n'est pas la conséquence d'une demande plus faible, mais d'un choix d'intensifier les cours existants plutôt que d'ajouter de nouvelles places.

Les niveaux débutants et moyens représentent 80% des participants, mais l'écart entre les participants des deux niveaux s'est réduit. Dans le niveau moyen, la croissance du nombre d'heures de cours suivies par participant est moins importante (26%), mais l'augmentation du nombre de participants atteint pratiquement 70%. Le niveau débutant quant à lui connaît une baisse du nombre de bénéficiaires (-23%) ainsi qu'une baisse du nombre d'heures suivies (-10%). On peut penser que l'augmentation des participants dans le niveau moyen peut s'expliquer par le fait qu'en 2009 un grand nombre de participants du niveau moyen provient du niveau débutant.

Les mesures du niveau alphabétisation connaissent la plus grande intensification. En 2010, un participant a suivi 118 heures de cours en moyenne, alors que ce chiffre ne s'élevait qu'à 63 l'année précédente ce qui représente une augmentation de 87%. Le nombre de participants est passé de 140 à 188 (34%). Il s'agit donc du domaine d'intervention qui a été le plus renforcé dans le dispositif « Langue et formation » pendant la période étudiée.

Selon les prestataires, la capacité de leur offre à répondre à la demande est meilleure que celle des cours de langue. Pour 83% des projets, les prestataires indiquent que tous les intéressés ont pu suivre les activités en 2010.

Actuellement, il n'y a pas de chiffres concernant la part de la population étrangère qui ne maîtrise pas le français. Au printemps 2012, un outil d'analyse des besoins sera cependant mis à disposition par l'ODM. Cet instrument, basé sur les données du SYMIC (système d'information central sur la migration), permettra d'estimer le nombre de personnes migrantes du canton avec de faibles connaissances du français. Sous condition que des informations valables sur les bénéficiaires soient à disposition, cet outil permettra d'évaluer le taux d'atteinte par les mesures du programme « Langue et formation » des personnes ayant un besoin à l'avenir.

Les prestations des deux priorités sont offertes dans la grande majorité des districts du canton. Entre les deux années analysées, la couverture s'est légèrement réduite pour les cours de langue, alors que celle des ateliers d'information et de communication s'est améliorée. En 2010, seuls deux districts n'avaient pas de cours de langue et la population d'un seul district ne pouvait pas bénéficier des mesures de la priorité 2 sur son territoire.

L'information sur le district de résidence des bénéficiaires n'est pas disponible, seule l'indication concernant l'endroit où la mesure a été suivie figure dans les rapports annuels. La qualité des données ne permet d'analyser que l'année 2009. Tout en gardant à l'esprit les réserves quant au calcul du taux d'étrangers touchés, tels que discutées dans le rapport, le taux d'étrangers touchés par les cours de langue s'élève à 1% pour le canton dans son ensemble. Ce taux est le plus élevé dans le district Broye-Vully (5.3%) et le plus faible dans le Gros-de-Vaud (0.21%). A Lausanne, la situation est particulière puisque l'offre cofinancée par le BCI est complétée par celle financée par la Ville de Lausanne.

Les femmes constituent la part des bénéficiaires la plus importante des cours de langue, même si elles ne représentent qu'une partie minoritaire du public cible principal défini explicitement comme tel par les prestataires (femmes comme publics cibles principaux : 10% des bénéficiaires). Etant donné que d'autres études montrent que les hommes sont aussi touchés par des difficultés de langue cela pose la question de savoir si les femmes ne se mobilisent pas plus facilement pour suivre des cours de langue que les hommes.

Le taux de non-indication (70%) concernant la nationalité des participants est particulièrement élevé en 2009. L'année suivante, l'indicateur a été enlevé du formulaire. Les pourcentages par rapport à cette variable se basent donc sur un échantillon restreint et doivent, par conséquent, être interprétés avec précaution. Presque la moitié des bénéficiaires pour lesquels la nationalité est indiquée est d'origine portugaise (proportion dans la population: 20%). En revanche, la population italienne est fortement sous-représentée comparée à sa proportion dans la population étrangère (-11.4 points de %). Toutes les autres nationalités, apparaissant moins fréquemment dans les données, les résultats sont peu significatifs étant donné le taux d'indication très faible de cette variable.

L'analyse de l'âge des bénéficiaires s'est avérée difficile puisque l'indication de cette information n'était pas standardisée. Seuls 20% d'entre eux sont définis en tranches d'âge précises en 2009. Dans cet échantillon, une surreprésentation des personnes de 18-25 ans (facteur 2) et 26-45 ans (facteur 1.5) est constatée. Les 0-17 ans, les 56-65 ans ainsi que les 65 ans et plus sont très peu nombreux.

Un des critères du choix des publics cibles prioritaires du programme cantonal concerne les moyens financiers des participants. Les cours de français subventionnés sont destinés aux personnes qui ne peuvent pas envisager la participation à un cours de langue commercial pour des raisons financières. La contribution financière publique vise donc à réduire les frais d'inscription pour inciter ce type de public à suivre un cours pour améliorer son niveau de langue. Les conditions financières des bénéficiaires ne sont cependant pas connues. L'analyse des provenances des bénéficiaires met en évidence que toutes les nationalités surreprésentées parmi les bénéficiaires ne sont pas exposées

au risque de précarité dans la même proportion. La moyenne suisse des étrangers à l'aide sociale s'élève à 6%. Certaines provenances surreprésentées dans les cours de langue sont particulièrement touchées : Turquie (15%), Sri Lanka (12%), Brésil (13%), Serbie-Monténégro (8%). D'autres provenances surreprésentées ne sont que moyennement touchées par la précarité financière: Portugal (4%), Pologne (4%). On constate également certains participants de nationalités très rarement touchées par la précarité financière: Suède (1%), Royaume-Uni (1%), Allemagne (1%).

Dans les entretiens semi-directifs menés, le risque a été soulevé qu'un accès réservé à des personnes défavorisées stigmatise ces cours et entrave la dynamique de la classe. L'avis selon lequel une mixité socio-économique a un effet positif sur la qualité de l'enseignement, est largement partagé parmi les responsables de projet. Environ la moitié des prestataires ressent parfois ou souvent des difficultés à déterminer si un bénéficiaire n'a pas les moyens de financer une offre commerciale. Un tiers des organisateurs de cours propose des tarifs différenciés en fonction des moyens financiers au lieu d'exclure les personnes intéressées plus aisées. Une discussion et la définition d'une stratégie partagée semblent nécessaires sur ce sujet.

La tendance d'intensifier l'offre (augmentation de la durée de l'enseignement par participant) au lieu d'augmenter le nombre de places accentue l'importance de définir des publics cibles de manière pertinente, claire et précise afin de garantir que ces places limitées soient occupées par ceux qui en ont le plus besoin. Le simple fait que les cours, subventionnés et largement soutenus par les bénévoles, soient bien occupés ne suffit pas pour que l'autorité cantonale soit assurée de l'efficacité de sa politique. De très nombreux cours de langue commerciaux sont suivis par des personnes qui payent le prix coûtant de cette prestation. Une offre similaire, mais moins chère devrait donc toujours rencontrer un grand succès.

Pour le BCI, cette question est délicate étant donné que les pouvoirs publics ne prennent en charge qu'une part des coûts des cours et ateliers du dispositif « Langue et formation ». Une contribution très importante provient des nombreux bénévoles qui peuvent évidemment offrir des cours à ceux qui le souhaitent. Avec son implication grandissante dans le domaine, le BCI est confronté au dilemme de faire valoir les standards de gestion pour tous les professionnels qui touchent des ressources publiques et de respecter une marge de manœuvre pour tous les citoyens et citoyennes qui s'engagent pour le bien commun sans être payés. Il n'y aurait probablement pas d'autre solution que de différencier les deux cas de figure et d'adopter deux stratégies. Pour les professionnels subventionnés, il faudrait adapter les exigences communes à tout mandat de prestations. Pour les organisateurs qui s'appuient majoritairement sur la contribution des bénévoles, une relation moins formalisée se basant sur la conviction et la mise à disposition d'outils performants devrait être développée.

Question d'évaluation 3

Quelles sont les entraves pour chacune des catégories des publics cibles dans l'accès à l'apprentissage de la langue française?

Question d'évaluation 4

Des mesures spécifiques sont-elles mises en œuvre pour remédier à ces difficultés?

L'appréciation des organisateurs de cours concernant l'atteinte des publics cibles est très positive selon les indications des rapports annuels. Près de 90% des projets de cours de langue ont dit avoir atteint le public cible. Environ 70% des projets de la priorité 2 mentionnent avoir touché leurs populations visées. Etant donné que pour 83% des participants des cours de langue et pour un tiers des ateliers d'information et de communication aucun public cible spécifique n'a été retenu, la portée de cette appréciation doit être considérée comme limitée. Dans l'enquête, ils ont mentionné de multiples difficultés que les migrants intéressés rencontrent pour pouvoir suivre une mesure. Trois semblent être récurrents : la garde des enfants, la compatibilité avec les horaires de travail et le déplacement.

Les organisateurs de projet ont différentes stratégies pour atteindre les populations visées. D'une part, il s'agit des mesures de promotion dont les principales catégories sont listées ci-dessous :

- Contacts et collaboration avec les réseaux et les autorités cantonales/communales (intervenants et centres sociaux, infirmières sociales, associations et organismes en contact avec des migrants)
- Distribution de flyers
- Bouche-à-oreille
- Présence dans les journaux et autres médias
- Site internet

D'autre part, les prestations sont adaptées ou complétées pour permettre la participation de certains groupes de personnes aux cours. La possibilité de garde d'enfants et les horaires spécifiques sont les deux adaptations principalement mentionnées qui ont été renforcées généralement entre 2009 et 2010. Une part des prestataires arrive donc à lever les barrières principales aux cours et ateliers. Dans certains cas, les solutions trouvées sont intéressantes et méritent d'être reproduites ailleurs. Par exemple, afin de réduire les obstacles liés aux horaires et aux déplacements, des ateliers particuliers ont été développés, dont le contenu peut être transmis en une séance unique, ce qui ne nécessite pas de suivi régulier. Les responsables ont par la suite offert ces mêmes ateliers dans plusieurs villes, de manière décentralisée, de sorte à rapprocher l'offre du bénéficiaire. Dans le cadre de la priorité 1, certaines associations ont organisé des cours de langue en collaboration avec les employeurs qui, pour certains mettent à disposition des salles et s'arrangent pour que les employés puissent régulièrement suivre les cours. Pour relever le défi de la garde des enfants, différentes pistes ont été développées. Dans certaines organisations, les prestations ont été adaptées de sorte à ce que les enfants soient les bienvenus, alors que d'autres ont trouvé un accord avec une institution de la petite enfance.

Flexibiliser les horaires, mettre en place une offre de garde d'enfant a des implications importantes pour un prestataire. Tout faire n'est probablement pas possible pour une seule organisation. Le rôle du BCI pourrait consister à inciter les organisateurs de mesures à faire ce pas et à coordonner ce processus pour assurer que l'offre d'une région donnée soit complémentaire pour les différents publics cibles qui y résident.

Réduire les entraves à suivre une mesure pour ceux qui s'y intéressent est important. Cependant, la question se pose également, de savoir comment motiver les migrants allophones qui n'envisagent pas de suivre une telle mesure, soit parce qu'ils n'ont aucun intérêt, soit parce qu'ils n'osent pas pour différentes raisons comme un manque de confiance en eux ou un éloignement trop important avec la culture du canton. Cette difficulté existe et elle préoccupe les responsables de projet. C'est la raison pour laquelle, ils souhaitent que d'autres acteurs ayant un contact plus systématique avec tous les migrants s'engagent à sensibiliser les personnes étrangères allophones à l'importance de la maîtrise du français pour leur intégration. Ils ont exprimé ce souhait en proposant à plusieurs organismes partenaires de renforcer leur collaboration avec le dispositif « Langue et formation » dans ce sens (EVAM, CSR, ORP, écoles primaires, crèches et garderie, offices de la population ou contrôle des habitants, associations des étrangers).

Une autre stratégie mentionnée afin d'éveiller l'intérêt pour les mesures d'apprentissage du français consiste en l'intégration d'éléments pratiques et d'utilité immédiate des thèmes traités dans les mesures comme la découverte du quartier, l'explication du fonctionnement de l'école, etc.

Question d'évaluation 5

Quels sont les instruments de gestion de la qualité mis en application par les organisateurs de cours de langue?

La gestion de la qualité englobe divers aspects de la mise à disposition des prestations. Cette étude n'avait pas pour but d'évaluer la gestion de la qualité du dispositif « Langue et formation » du canton de Vaud, mais de dresser un bilan des instruments utilisés. Les informations relatives à ces éléments de l'évaluation proviennent principalement des rapports annuels. Ils ont été complétés avec les données recueillies à travers l'enquête auprès des prestataires.

Environ la moitié des organisateurs de cours de langue dispose du certificat EduQua, un label suisse pour les institutions de formation continue qui vise à assurer et développer la qualité des prestations. EduQua pose plusieurs exigences comme l'évaluation des formations par les participants, le suivi et l'analyse du taux d'abandon, l'évaluation des compétences acquises, la formation continue des enseignants ou les échanges internes réguliers.⁵⁵ Il est intéressant de constater qu'on ne trouve pas seulement les organisateurs comptant un grand nombre de bénéficiaires, mais également des prestataires plus petits parmi les institutions certifiées. Entre 2009 et 2010, le nombre de prestataires pourvus du label EduQua a légèrement diminué.

Une spécificité du dispositif « Langue et formation » consiste en l'implication importante de personnes bénévoles à côté du corps enseignant professionnel. Les cours et ateliers du dispositif sont offerts par plus de 400 personnes, dont environ deux tiers s'engagent de manière bénévole selon les données de l'enquête. Leur disponibilité et leurs compétences sont cruciales pour la qualité des prestations offertes. Pour pratiquement tous les responsables de projet des cours de langue, le recrutement des bénévoles n'est pas devenu plus difficile qu'il y a cinq ans. Par contre, la mobilisation des personnes non rémunérées est devenue plus ardue pour la moitié des projets de la priorité 2. Cette évolution mérite d'être suivie puisque la capacité de recruter des bénévoles en nombre suffisant n'est pas seulement importante au niveau des coûts, mais également au niveau de la qualité des mesures qui dépendent fortement des compétences des bénévoles recrutés.

Les différentes démarches entreprises pour améliorer ou maintenir la qualité des prestations peuvent être résumées en trois catégories. Entre 2009 et 2010, la formation du corps enseignant a été renforcée pour les deux priorités. Dans la priorité 1, un nombre croissant d'organisateur de cours de langue renouvelle et améliore ses méthodes d'enseignement, alors que les échanges internes ne se sont pas renforcés au cours des deux années analysées.

Du point de vue des responsables de projet, le besoin de formation des enseignants est considérable, mais ne semble pas concerner tout le monde. Notamment pour les cours de langue, une formation continue serait souhaitée principalement pour certains bénévoles. Il conviendrait donc de développer des stratégies pour déceler ceux qui ont des besoins et de les motiver à suivre des formations y répondant.

Les moyens pour évaluer les cours sont nombreux. Il n'y a pas de convergence parmi ces diverses pratiques. Pour les cours de langue de la priorité 1, une légère augmentation de presque tous les moyens utilisés apparaît, alors que la tendance est contraire pour les projets de la priorité 2, à l'exception de l'évaluation des animateurs et animatrices qui a été nouvellement introduite pour six projets en 2010.

Dans les cours de langue de la priorité 1, l'évaluation du développement de l'apprentissage du français est importante autant pour les enseignants que pour les participants aux cours. Les premiers doivent s'assurer de l'efficacité de leurs prestations, alors que les seconds doivent pouvoir mesurer l'amélioration de leurs compétences, soit pour leur propre reconnaissance, soit pour la reconnaissance des capacités acquises par d'autres acteurs, notamment dans le cadre d'une formation ou d'une carrière professionnelle. L'évaluation du développement des compétences n'exclut cependant pas l'application d'autres pratiques d'évaluation. Etant donné que de nombreux participants ne disposent que d'un niveau de formation faible, voire très faible, il peut être très utile de travailler également avec d'autres instruments d'appréciation de l'amélioration des compétences comme l'auto-évaluation ou l'évaluation continue.

En 2010, presque deux fois plus d'organisateur de cours ont indiqué effectuer des évaluations finales. Cependant, elles ne se fondent pas dans tous les cas sur des tests écrits et oraux standardisés. Bien qu'ils soient devenus trois fois plus fréquents d'une année à l'autre, l'utilisation de ces tests n'est mentionnée que par une petite majorité des prestataires. Les démarches d'auto-évaluation sont plutôt rares et semblent être légèrement en recul.

Le nombre d'outils utilisés pour évaluer les compétences acquises est important. Selon l'enquête, l'instrument basé sur la méthode de Français en Jeu est le plus fréquent. D'autres tests élaborés par les organisateurs de cours basés sur les outils du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) sont également appliqués. Tous les outils, et particulièrement celui de Français en Jeu, sont très prioritairement appréciés.

Deux tiers des participants à l'enquête indiquent ne pas rencontrer de difficulté avec l'utilisation de tests qu'ils emploient. Néanmoins, l'intérêt pour des outils standardisés est élevé, particulièrement en ce qui concerne les entretiens d'évaluation avec les participants, mais également pour des tests de compétences linguistiques orales et écrites.

⁵⁵ *Manuel : Informations sur la procédure, guide de certification ; Certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue ; Version 2004*

A la fin d'un cours de langue, tous les prestataires délivrent une attestation, cependant pas nécessairement de façon systématique, mais sur demande. Pour fournir cette attestation, différents critères d'exigence sont appliqués parmi lesquels la participation de 80% aux cours est de plus en plus utilisée. Peu d'organisations indiquent fournir une attestation basée sur la réussite d'un examen et certaines n'ont pas de critères objectifs.

Parmi les prestataires financés au sein des deux priorités, les pratiques et les outils en matière de gestion de qualité varient beaucoup d'une organisation à l'autre. Beaucoup d'instruments importants tels que les évaluations de satisfactions, les tests standardisés ou la fourniture d'une attestation sur la base d'exigences d'objectifs ne sont pas utilisés dans l'ensemble du dispositif. Une tendance vers une généralisation se dessine à différents égards et l'intérêt pour de nouveaux outils standardisés a été manifesté par une large partie des prestataires. Aussi bien pour la reconnaissance du dispositif « langue et formation » que pour la possibilité de valorisation des cours et ateliers suivis par la population migrante, ce développement devrait être poursuivi. Même si une certification EduQua est trop lourde pour certains prestataires, les exigences de ce label pourront servir de lignes directrices. Les différences en matière de gestion de la qualité entre les organisations devraient être vues comme une ressource intéressante afin d'identifier, dans le cadre d'échanges interinstitutionnels, les meilleures pratiques. Un processus déjà entamé dans le cadre de la plateforme cours de langue.

Question d'évaluation 6 :

Quelle est la coordination de l'offre de cours de langue subventionnée par le BCI avec celle d'autres acteurs ?

Selon les responsables de projets, la coordination fonctionne bien avec les organismes du domaine de l'instruction publique ainsi que du domaine social. En revanche, elle est jugée plus difficile avec les acteurs de l'insertion professionnelle et avec les écoles privées.

Actuellement, il y a un grand nombre de mesures de collaboration, dont certaines n'en sont qu'à leur début et dont la majorité a lieu au niveau régional. Les propositions faites par les prestataires pour améliorer cette collaboration sont variées. La principale consiste à demander aux organismes partenaires de sensibiliser davantage les migrants allophones avec lesquels ils sont en contact à l'offre et au fonctionnement du dispositif « langue et formation » ainsi qu'à l'importance de la maîtrise du français pour leur intégration.

En vue de la mise sur pied par le BCI d'un programme d'intégration pour des enfants en âge préscolaire (0-4 ans), la collaboration avec les écoles primaires est importante puisqu'elles offrent déjà plusieurs prestations en la matière. Au niveau du canton, une prise de contact a eu lieu mais sans qu'une stratégie concrète n'ait pu être développée à ce jour.

Au niveau des projets, la collaboration se déroule généralement bien d'après les résultats de l'enquête. Selon les quelques voix critiques, la collaboration dans les régions est difficile puisque l'organisation des écoles est du ressort du canton. Des expériences dans certaines régions montrent cependant que la collaboration avec les écoles primaires peut être étroite et efficace même en l'absence de directives de l'autorité cantonale.

Dans le domaine de l'aide sociale (revenu d'insertion), de nombreux assistants sociaux ont affirmé au SPAS que des cours de langue pour les bénéficiaires RI étrangers sont d'une importance primordiale. Ce dernier en a pris note et souhaite étudier les possibilités de répondre à cette demande du terrain et de prendre en considération l'offre du BCI plus systématiquement après mise en œuvre de la réforme de son dispositif. Une participation financière à travers l'utilisation plus systématique du budget des mesures individualisées ou des contrats de convention avec certains prestataires de l'intégration des étrangers semble être envisageable.

Pour mettre en place une bonne coordination et collaboration entre les deux organisations, la complémentarité des finalités des deux domaines d'intervention devra être clarifiée. Les mesures du RI ne sont financées que si elles peuvent s'inscrire dans un projet d'autonomisation des bénéficiaires du revenu d'insertion. En revanche, les cours et ateliers cofinancés par le BCI ont pour but l'intégration des étrangers, un objectif qui ne se limite donc pas seulement à l'insertion professionnelle.

Selon les informations du Service de l'emploi (SDE), les cours de langue représentent un pilier central de l'appui offert par les offices régionaux de placement (ORP) aux personnes inscrites au chômage. Le SDE a conventionné des cours pour son catalogue. Les organisateurs de cours de langue pourraient théoriquement être conventionnés et ainsi intégrer le catalogue LACI. D'autres (co)financements ne sont pas envisagés. Pour faciliter l'insertion professionnelle, il a été souhaité que les prestataires de l'intégration des étrangers sensibilisent mieux leurs diplômés à l'importance de faire valoir ces nouveaux acquis au moment de la recherche d'un emploi.

Le BCI doit se poser la question de déterminer s'il souhaite s'engager en matière d'insertion professionnelle. D'une part, les priorités du Conseil d'Etat définissent que la politique d'intégration doit soutenir la population étrangère, entre autre, pour « participer à la vie économique ». D'autre part, ni le BCI, ni les prestataires des cours et ateliers sont spécialisés dans le domaine de l'insertion professionnelle puisque cela est la mission des CSR et ORP qui disposent des outils et de l'expertise en la matière. Des cours de langue sont déjà offerts aux personnes suivies par les ORP et le SPAS réfléchit à s'engager pour promouvoir les compétences linguistiques dans un futur proche.

L'engagement du BCI dans l'insertion professionnelle ne se justifie que si ce domaine peut offrir quelque chose que les dispositifs spécialisés ne peuvent pas apporter. Sinon, il s'agirait d'un simple doublon dans la politique sociale du canton à éviter. Il faudrait, en principe, laisser cette tâche aux acteurs les plus compétents. Le BCI et ses prestataires pourraient orienter les migrants à la recherche d'un travail vers une organisation spécialisée et se focaliser sur d'autres dimensions de l'intégration. Si certains prestataires souhaitent être actifs en matière d'insertion professionnelle, ils ont la possibilité d'entrer en contact avec le SDE et le SPAS pour offrir leurs prestations dans le cadre des catalogues de mesures de ces deux organisations.

Il est cependant possible que le dispositif langue et formation de la politique d'intégration dispose d'atouts particuliers qui pourront être mis au profit de l'insertion professionnelle des migrants comme par exemple la couverture géographique et surtout le réseau d'un très grand nombre de bénévoles. Il faudrait alors définir une stratégie pour prendre en considération la dimension de l'insertion professionnelle de manière complémentaire aux activités des CSR et ORP dans la politique d'intégration afin d'éviter des doublons institutionnels peu efficaces et efficients. Par ailleurs, il se peut que les prestations subventionnées par le BCI doivent être accessibles à ceux qui peuvent être exclus du dispositif d'insertion socio-professionnelle des ORP et CSR, ce dans une logique de subsidiarité.

12 RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous s'adressent au BCI. Elles visent l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale permettant de s'assurer que les subventions bénéficient à ceux qui en ont réellement besoin.

Recommandation 14

Promouvoir l'introduction de tarifs différenciés en fonction des moyens financiers des participants aux cours afin de réduire l'effet d'aubaine

Exclure les personnes qui sont en mesure de payer un cours de langue risque de stigmatiser l'offre du domaine de l'intégration et d'entraver la dynamique dans les enseignements. La piste la plus propice semble consister en une introduction de tarifs différenciés sur la base d'un accord de confiance entre prestataires et bénéficiaires. Un contrôle formel de la situation financière serait administrativement trop lourd. Il est probable qu'une explication ouverte des enjeux suffirait à convaincre une majorité de personnes concernées de payer un prix adapté à leurs moyens financiers.

Recommandation 15

Spécifier ou préciser les critères des ayants droit et des publics cibles prioritaires

Les points suivants devront être revus :

- « durablement en Suisse » (ayants droit)
- « personnes qui ont un accès difficile aux offres de cours existants dans leur région » (publics cibles prioritaires)
- « bénéficiaire ou pas d'autres mesures de formation » (publics cibles prioritaires)

Recommandation 16

Déterminer si les critères des publics cibles prioritaires s'appliquent de manière cumulative ou alternative

Recommandation 17

Elaborer un modèle de causalité, soit renforcer l'articulation logique entre les mesures, les publics cibles et les effets attendus dans le programme cantonal

Recommandation 18

Poursuivre l'amélioration du système de monitoring

Cela concerne les points suivants :

- Séparer les questions qualitatives (information verbalisée) et quantitative (information chiffrée)
- Poser les questions qualitatives dans un document Word et les questions quantitatives dans un fichier Excel
- Tester la compréhensibilité des questions du formulaire avec les prestataires
- Formuler pour chaque information quantitative (chiffrée) un indicateur avec une unité précise
- Demander un seul élément d'information par question

Recommandation 19

Compléter les items du système de monitoring

- Intégrer les critères relatifs aux publics cibles définis dans le programme cantonal (p.ex, activité lucrative, statut professionnel, femmes avec enfants en bas âge)
- Intégrer les informations relatives à la nationalité des bénéficiaires
- Intégrer un indicateur dans le système de monitoring pour saisir l'information sur le nombre de bénéficiaires au chômage et au RI

Recommandation 20

Mettre à disposition des outils de saisie de l'information à utiliser par l'ensemble des prestataires

Recommandation 21

Se positionner de façon complémentaire par rapport au dispositif de l'insertion professionnelle de sorte à éviter les doublons

Recommandation 22

Poursuivre les discussions concernant la coordination et la collaboration interinstitutionnelle avec les autorités cantonales en charge de l'instruction publique et de l'insertion socio-professionnelle (SPAS, SDE).

Recommandation 23

Encourager et soutenir les prestataires à renforcer la collaboration avec les écoles primaires en promouvant les bonnes pratiques au niveau local

Recommandation 24

Poursuivre les efforts en matière de promotion de la qualité

Introduire des exigences en matière de gestion de la qualité pour les prestations offertes par les structures fonctionnant (principalement) avec des professionnels soit :

- Définition des publics cibles pour les différentes prestations et mise en évidence des effets attendus en termes d'intégration
- Evaluation des niveaux atteints par des tests de compétences (priorité 1 uniquement)
- Fourniture de certificats reconnus sur le marché du travail et par les institutions de formation (priorité 1 uniquement)
- Évaluation de la satisfaction des participants
- Travail de réflexion continu sur les démarches et outils pédagogiques utilisés

Utiliser la plateforme pour diffuser les bonnes pratiques de gestion de la qualité pour les prestations offertes par l'ensemble des partenaires fonctionnant (principalement) avec des bénévoles.

Recommandation 25

Promouvoir des mesures permettant d'encourager les personnes difficiles à atteindre

Présentation de bonnes pratiques dans la plateforme

Développement de mesures spécifiques dans le cadre de projets pilotes

Recommandation 26

Poursuivre la sensibilisation des partenaires quant à l'importance de la communication de l'offre de prestations dans le domaine Langue et formation auprès de leur public cible

Partenaires : associations des étrangers, crèches/garderies, CSR, écoles primaires, employeurs, EVAM, offices de la population/contrôle des habitants

13 ANNEXES

Annexe 1: Entretiens effectués

AMARELLE Gabriela, Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI) Ville de Lausanne

BELTRAMETTI Daniele, Unité Compétences de Base, Service Social Lausanne (SSL)

MÜLLER Léa, Unité insertion sociale auprès du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) du canton de Vaud

PIGUET Annie, Centre Femmes Appartenances

REYMOND Pierre-Antoine, Chef de la Logistique des mesures relatives au marché du travail du Service de l'emploi vaudois (SDE)

Annexe 2: Regroupement des niveaux de formation (2009 et 2010)

| | |
|---|-----------------|
| Alphabétisation | Alphabétisation |
| Cours d'alphabétisation semi-intensif | Alphabétisation |
| Cours post-alphabétisation | Alphabétisation |
| Cours spécifiques | Alphabétisation |
| Cours hebdomadaires de français dans 4 régions ; cours spécifique | Alphabétisation |
| A1.1-A1.2 | Débutant |
| A1 | Débutant |
| A1.1 | Débutant |
| A1.2 | Débutant |
| A-A1.1 | Débutant |
| Bases de français | Débutant |
| Bases pour l'écrit | Débutant |
| Débutant | Débutant |
| Débutant A1 | Débutant |
| Débutant intensif | Débutant |
| Ecrit débutant | Débutant |
| Introduction au français | Débutant |
| cours semi-intensif | Débutant |
| Cours de français pour adultes 1 | Débutant |
| Cours de français pour adultes 2 | Débutant |
| Elémentaire | Débutant |
| Cours de français module 1 | Débutant |
| Cours de français module 2 | Débutant |
| A1.2-A2.2 | Moyen |
| A1.1-A2.1 | Moyen |
| A1-A2 | Moyen |
| A2 | Moyen |
| A2.1 | Moyen |
| A2.2 | Moyen |
| Cours de renforcement lecture et écriture | Moyen |
| Ecrit faux-débutant | Moyen |
| Faux-débutant | Moyen |
| Faux-débutant, progression lente | Moyen |
| Moyen A2 | Moyen |
| Moyen intensif | Moyen |
| Moyen semi-intensif | Moyen |

| | |
|----------------------------------|------------|
| Moyens A2 Suppl. | Moyen |
| post-A2 | Moyen |
| Apprentis et élèves allophones | Moyen |
| Cours de français pour adultes 3 | Moyen |
| Cours de français pour adultes 4 | Moyen |
| Cours de français pour adultes 5 | Moyen |
| A1.1-A2.2 | Moyen |
| Cours de français module 3 | Moyen |
| Cours de français module 4 | Moyen |
| A2.2-B1/B2 | Avancé |
| A2-B1 | Avancé |
| Avancé B1-B2 | Avancé |
| Avancé intensif | Avancé |
| Avancé semi-intensif | Avancé |
| B1 | Avancé |
| Cours de français pour adultes 6 | Avancé |
| Cours de français pour adultes 7 | Avancé |
| Cours de français module 5 | Avancé |
| Cours de français, 17-25 | Non défini |
| Non spécifié | Non défini |